

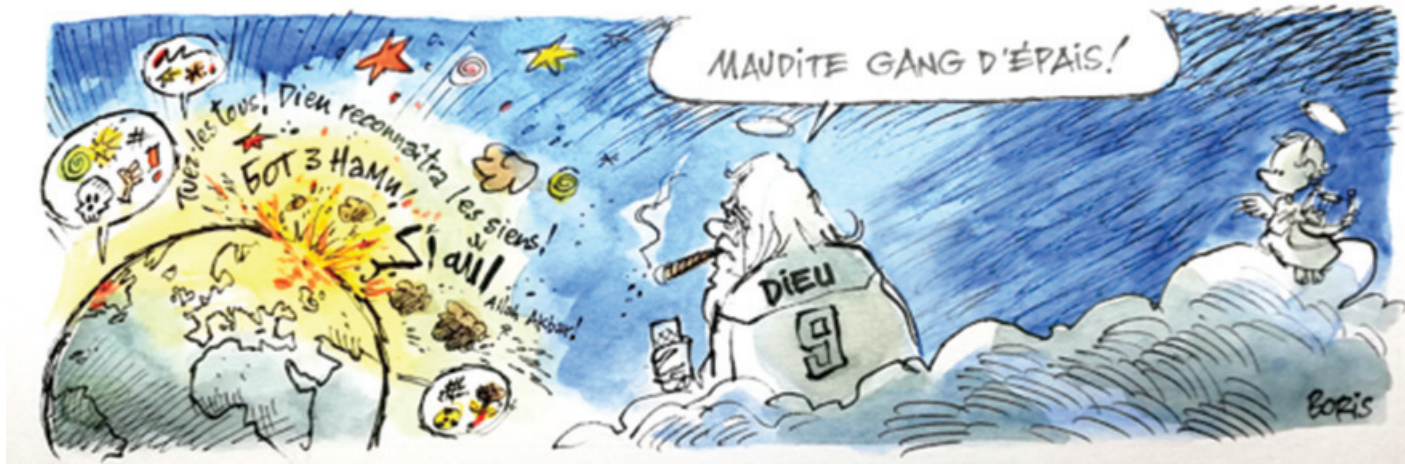
428

L'AUT' JOURNAL

Juillet-Août 2024 • avec une apostrophe pour apostropher

BIENTÔT LA CONSCRIPTION?





Incongruités et aberrations

Michel Rioux

Ce ne sont pas les incongruités ni même les aberrations qui manquent en ces temps plutôt surprenants où, au contraire, aberrations et incongruités prolifèrent.

LA BIBLE ET LE CORAN

Ainsi donc, si, en parlant, mettons, des Anglais, je citais la Bible dans le texte, dans les termes suivants : « Eh bien, va les attaquer maintenant, détruis complètement tout ce qui leur appartient, sans pitié. Mets à mort tous les êtres vivants, hommes et femmes, enfants et nourrissons, bœufs et moutons, chameaux et ânes. » (1S 15.3). Et que j'en remettais en disant : « Que leurs descendants soient exterminés et que leur nom disparaisse dans la génération suivante! », je ne commettrais pas un crime aux yeux du *Code criminel* du Canada. Il existe en effet ce qu'on appelle une exemption religieuse selon laquelle citer un livre saint exonère de toute responsabilité criminelle celui qui en emprunte les termes.

C'est Adil Charkaoui qui a dû en rire un bon coup dans sa barbe bien garnie quand il a appris que le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ne le poursuivrait pas pour incitation à la haine et à la violence pour

avoir cité le Coran avec une phrase qui, pourtant, ne prêtait guère à interprétation : « Allah, charge-toi des agresseurs sionistes. Allah, charge-toi des ennemis du peuple de Gaza. Allah, recense-les tous, puis extermine-les. Et n'épargne aucun d'entre eux! »

Ce sont en effet des révélations faites par Dieu au prophète Mahomet et pour lesquelles l'archange Gabriel avait servi d'intermédiaire. Mais comme c'est Allah qui a tenu ces propos il y a quatorze siècles, impossible d'en tenir rigueur à ce cher Adil, qui les a pourtant repris à son compte.

UNE LANGUE DANS LE VINAIGRE

Un juge de la Cour du Québec a lancé un pavé dans la mare en faisant tomber un pan de la réforme de la langue française adoptée par le gouvernement caquiste. L'obligation de traduire sans délai en français les jugements rendus en anglais ne peut être imposée dans un procès au criminel, a tranché le juge Dennis Galiatsatos.

Le juge se pose de la sorte en plaignant, en avocat et en juge en même temps.

Le juge a demandé aux avocats de la plaignante de plaider que la loi 96 brimait ses droits fondamentaux. Ce qu'elle a refusé de faire. Le juge estimait

de son côté que l'obligation de traduire les jugements en français était une atteinte à ses droits.

Ne reculant devant rien, le juge Galiatsatos s'est lui-même autorisé à juger de la constitutionnalité de la loi 96. Les avocats de Québec et d'Ottawa ont protesté. En vain. Et deux semaines plus tard, il a déposé son jugement dans une cause qu'il a créée de toutes pièces, sans l'accord de la plaignante et sans entendre la défense.

Rien de nouveau sous le soleil cependant.

En février 1974, les ouvriers de la Canadian Gypsum de Joliette s'étaient vu interdire de dresser une ligne de piquetage à moins de 1000 pieds de l'usine. L'injonction du juge G. Montgomery était rédigée dans la seule langue anglaise.

En 1987, un cas similaire s'était présenté. Un francophone s'était plaint auprès du juge en chef de la Cour supérieure, Allan B. Gold, d'avoir reçu un jugement écrit lui aussi dans la seule langue anglaise. Ce dernier avait donné raison au juge John R. Hannan, qui avait prononcé ce jugement. Cela, paraît-il, aurait représenté un déni de justice que d'empêcher ce juge de rédiger son jugement dans sa langue à lui... On imagine la tête du citoyen français recevant un jugement le concernant en langue italienne; d'un citoyen américain recevant un jugement en langue allemande; d'un citoyen anglais recevant un jugement en langue... française!

Et dire que la Constitution canadienne n'a toujours pas de version officielle en français 42 ans après son adoption...

DE GRÉ À GRÉ

La vérificatrice générale du Canada, dans son dernier rapport, a dénoncé le recours de contrats de gré à gré, d'une valeur de 118 millions \$ étalés sur douze ans, entre plusieurs ministères et organismes fédéraux et la firme de consultants McKinsey.

À Québec aussi, la vérificatrice générale du Québec, Guylaine Leclerc, et le PDG de l'Autorité des marchés publics, Yves Trudel, se sont inquiétés récemment de la hausse des contrats accordés de gré à gré entre les entreprises et les gouvernements. Selon M. Trudel, il y a recrudescence de la présence du crime organisé et de la collusion dans le milieu de la construction. Ce type de contrat a augmenté de 30 % depuis trois ans, selon l'AMP.

L'ironie dans cette affaire, c'est que la personne qui a agi comme procureure à la Commission Charbonneau et aujourd'hui présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, ne semble pas s'alarmer de la chose. « Il ne faut pas démoniser le contrat de gré à gré en prétendant que tout contrat de gré à gré mène nécessairement à de la malversation, ce n'est pas le cas! »

Un ange passe... ◀

Le Syndicat de Champlain aimerait souhaiter à tous ses membres, ainsi qu'à toutes les lectrices et lecteurs de L'aut'journal, un été reposant et ensoleillé.

Syndicat de Champlain (CSQ)
Personnel enseignant et de soutien

SOIGNER LA MÉDECINE
Ramener l'humain au cœur de la santé

La nuit dernière, c'était la noyade

Magalie devrait être morte depuis longtemps. Ses reins sont deux éponges imbibées d'urine et de cristaux. Ses artères : de minces fils athéroscléreux. Son cœur n'est qu'une pompe devenue inefficace. Ses yeux : deux éclats blancs de statue, deux cataractes opaques, dures et tenaces, qui ont rendu cette jeune femme totalement aveugle dès l'adolescence. [...]

La nuit dernière, c'était la noyade, le liquide qui grimpe à toute vitesse des mollets jusqu'aux poumons, les sécrétions qui envahissent la gorge et noient le cerveau. La famille, habituée à de tels épisodes, attendait en silence dans le corridor pendant que nous injections à Magalie des doses massives de diurétiques. Son pouls a fini par ralentir, son essoufflement a diminué. Encore une fois, elle a survécu à l'insuffisance cardiaque, repêchée juste à temps.

Elle a vingt-sept ans. Il se dégage de toute sa personne une surréelle impression de paix, même quand elle est en train de se noyer, ce qu'on ne voit que rarement chez les autres malades, quelle que soit leur affection. Debout au pied de son lit, j'observe Magalie, silencieux. De l'autre côté de la fenêtre, sur ma droite, la mer scintille; des marsouins font des plongeon gracieux comme s'ils fêtaient le beau temps. Des bancs de capelans sont répandus à la grandeur de la Moyenne-Côte-Nord. Les eaux de ce coin de pays sont translucides.

Moi, je sens une grande fatigue, après avoir passé une partie de la nuit au chevet de ma patiente agonique. Mais moi, mes yeux voient bien (encore) et mon cœur pompe normalement dans ma poitrine. Mes jambes ne sont pas des outres gonflées. Elles me soutiennent. Tandis que pour Magalie... Malgré tout, il n'y a que Magalie qui sait faire irradier autour d'elle des ondes d'une paix si profonde.

Je ne veux pas croire aux fantômes. J'en ai trop peur. Mais seul dans cette chambre fermée en train de scruter avec attention le visage si radieux de ma patiente, je sens des doigts qui me frôlent, qui me caressent la nuque. Devant une aube nouvelle qui semble exciter les cétaqués de la mer, je sors finalement de la chambre, un peu déboussolé par mon impuissance, « notre » impuissance à tous à mieux aider cette jeune femme devant la primauté de sa mort annoncée. ◀

JEAN DÉSY [...]

Soigner la médecine. Ramener l'humain au cœur de la santé.

Jean Désy
XYZ, 2024

Médias

Faire payer Facebook : un fiasco

Pierre Dubuc

Le magazine britannique « The Economist » reconnaît ce que tous les médias québécois et canadiens refusent de faire : le plan du gouvernement fédéral pour faire payer Facebook pour la référence d'articles des médias est un fiasco.

« A plan to fund journalism with cash from big tech has become a fiasco » est le sous-titre d'un éditorial dans l'édition du 18 mai 2024, intitulé « No news is bad news ». Selon *The Economist*, dès le départ, lorsque l'Australie a réussi à conclure une entente en 2021 avec Google et Facebook pour un montant d'argent versé aux médias, plusieurs se sont demandé pourquoi les géants du Web acceptaient de payer pour la création d'un lien de référence aux articles des médias.

Le procédé est douteux, selon le magazine. Il va à l'encontre même du principe de base de l'Internet, la gratuité, tout en étant contestable du point de vue de la liberté de parole.

The Economist s'attarde au cas du Canada, où Facebook a banni depuis

neuf mois les références aux articles des médias en rétorsion à une loi canadienne exigeant que Meta, propriétaire de Facebook, paye une redevance aux médias en échange de la création de liens menant à leurs articles.

Un article dans les pages intérieures du magazine analyse les conséquences de la politique canadienne. Facebook n'a pas souffert du bannissement des articles, car les informations constituent moins de 3 % du volume du trafic. Ses revenus pour le Canada et les États-Unis – ils ne sont pas ventilés par pays – ont augmenté de 19 % au cours des neuf mois du boycott.

Par contre, les dommages sont importants pour les médias. Selon une étude menée par les universités McGill et de Toronto, les grands diffuseurs ont perdu, au cours des six premiers mois, 64 % des *likes*, des commentaires, etc. C'est 85 % pour les médias régionaux et locaux. Dans les régions rurales de la Colombie-Britannique, les médias locaux ont perdu de 30 à 40 % de leur lectorat.

Dans le cas de *L'aut'journal*, l'achalandage sur notre site a diminué de moitié, nos lecteurs ne pouvant poster sur

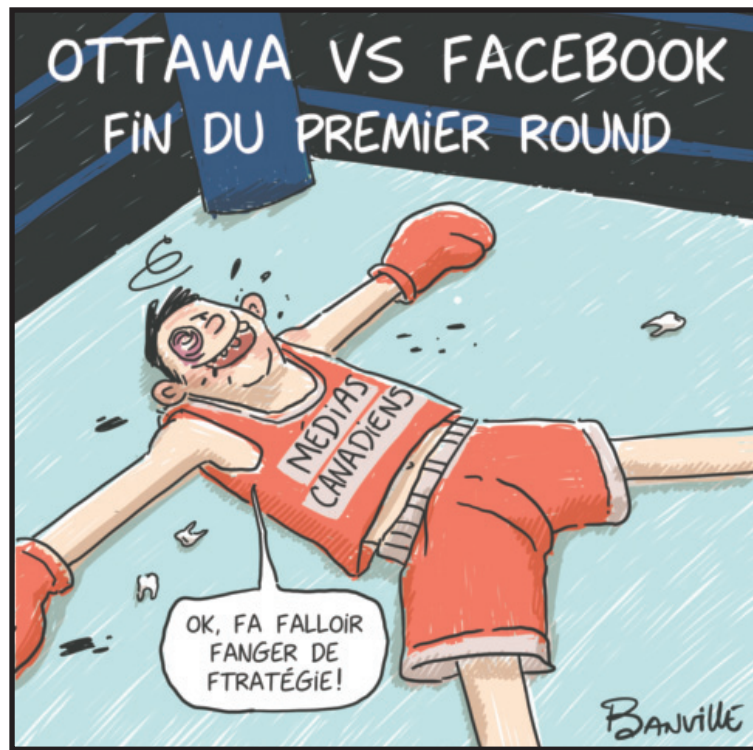
leur page Facebook de liens menant à nos articles.

La ministre responsable de la loi, Pascale St-Onge, a reconnu que l'information a horreur du vide et que « le boycott des médias a engendré une explosion de désinformation et de mauvaises informations ».

Le Canada voulait imiter l'Australie. Maintenant, Meta se sert de l'exemple canadien pour remettre en question son entente avec l'Australie.

Selon *The Economist*, les éditeurs doivent mettre fin à cette fiction selon laquelle les géants du Web volent injustement leurs revenus publicitaires et leur doivent des millions de dollars pour les liens menant à leurs articles.

Pour notre part, nous reconnaissons que les gouvernements doivent taxer les géants du Web. Après tout, ils encaissent quelque 14 milliards \$ en publicité canadienne et environ 11 milliards \$ en abonnement, pour lesquels ils ne sont pas taxés! Mais



force est de reconnaître que l'approche utilisée est un échec. Aux gouvernements, de trouver une autre approche. ◀

Ukraine : la paix était à portée de main

Pierre Dubuc

Dans l'édition du mois de juin du « Monde diplomatique », l'éditorialiste Benoît Bréville villipende les médias français pour avoir gardé sous le boisseau un « texte d'importance » concernant la guerre en Ukraine. Le même reproche peut être adressé aux médias québécois et canadiens.

Bréville se demande ironiquement ce « que font donc les journalistes et commentateurs français, d'ordinaire si friands de « documents secrets » sur la Russie! Eux qui traquent tout « plan caché » de Moscou visant à dissoudre la cohésion des sociétés démocratiques, toute « taupe » russe tapie dans l'appareil d'État? »

Il fait référence à un document publié le 28 avril dans le quotidien conservateur allemand *Die Welt*. Le document révèle un projet confidentiel sur la dernière mouture d'un accord de paix négocié par Kiev et Moscou au début de la guerre.

« Un texte d'importance donc, dont l'adoption aurait pu éviter deux ans d'affrontements et des centaines de milliers de morts », souligne Bréville.

Voici comment il résume le document.

« Les délégations russe et ukrainienne se retrouvent à Istanbul, le 29 mars 2022, pour un nouveau *round* de négociations, le septième en un mois, dans un contexte militaire mouvant où l'agresseur russe essuie ses premiers revers. Au terme des discussions, chaque camp salue des avancées « significatives » et affiche son optimisme. Kiev ouvre la porte à un statut de neutralité, Moscou à un cessez-le-feu. »



Le responsable de l'échec.

Mais les discussions s'interrompent, pour des raisons qui demeurent débattues. Le document de *Die Welt* apporte quelques précisions.

« D'après la version officielle, la révélation des massacres de Boutcha, dans les premiers jours d'avril, aurait changé la donne, convainquant le président Volodymyr Zelensky qu'il ne pouvait plus négocier avec des « génocidaires ». En réalité, les échanges continuent, en visioconférence, près de quinze jours après la découverte des crimes de guerre, jusqu'au 15 avril. Deux semaines de tractations qui ont transformé les grandes lignes fixées à Istanbul en un texte détaillé, long de dix-sept pages. À sa lecture, on mesure les priorités des deux camps, et l'ampleur des compromis auxquels ils étaient disposés pour faire cesser les combats. »

Bréville poursuit : « Plutôt que des conquêtes territoriales, la Russie cherche à obtenir des garanties de sécurité à ses frontières, en posant dès le premier article la « neutralité permanente » de l'Ukraine, qui accepterait de renoncer à toute alliance militaire, d'interdire la présence de troupes étrangères sur son sol, de réduire son arsenal, tout en gardant la possibilité d'adhérer à l'Union européenne. En contrepartie,

Moscou se serait engagé à retirer ses troupes des zones occupées depuis le 24 février, à ne plus attaquer l'Ukraine, et aurait consenti pour garantir cet engagement au mécanisme d'assistance réclamé par Kiev : en cas d'agression de l'Ukraine, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies seraient engagés à la défendre. »

La question qui se pose : pourquoi les Ukrainiens ont-ils finalement quitté la table des négociations, alors qu'ils avaient poursuivi les discussions, malgré Boutcha, et que la paix semblait à portée de main?


Selon le *Monde diplomatique*, « depuis deux ans, les indices pointent la responsabilité des États-Unis et du Royaume-Uni, qui, trop confiants dans la déroute de Moscou, auraient fermement rejeté le dispositif de protection imaginé par les négociateurs. « Quand nous sommes revenus d'Istanbul, Boris Johnson est arrivé à Kiev [le 9 avril] et il a dit : « Nous ne signerons rien avec [les Russes], continuons à nous battre », relatait récemment le chef des négociateurs ukrainiens, M. David Arakhamia (2). Un récit contesté par l'intéressé, mais corroboré par une enquête du *Wall Street Journal* (3). »

Les médias français, eux, regardent ailleurs, conclut Bréville. Nous pouvons ajouter : les médias québécois et canadiens également. ◀

(1) Associé au consortium qui a fait cette révélation, *Le Figaro* a publié une traduction de l'article de *Die Welt*, mais sur son site Web. L'information fut, sinon, succinctement relayée par les sites du *Midi Libre*, de *La Dépêche du Midi* et du *Parisien*.

(2) Cité dans Olena Roshchina, « Head of Ukraine's leading party claims Russia proposed "peace" in exchange for neutrality », *Ukrainska Pravda*, 24 novembre 2023.

(3) Yaroslav Trofimov, « Did Ukraine miss an early chance to negotiate peace with Russia? », *The Wall Street Journal*, New York, 5 janvier 2024.

 Le billet Michel Rioux 1	 L'entrevue Orian Dorais 10
 La politique canadienne Gabriel Ste-Marie 3	 Voyage en République démocratique du Congo Luc Allaire 13
 L'environnement Monique Pauzé 4	 Le mouvement des femmes Marie-Claude Girard 15
 Les prospectives Sylvain Martin 5	 Le point d'orgue Olivier Dumas 16
 L'immigration Anne Michèle Meggs 6	 Le troisième œil Simon Rainville 17
 La langue Charles Castonguay 7	 4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lautrejournal.info Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148 2024, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965 Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho
 Le complexe militaro-industriel Marc Nantel 8	
 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	

La politique canadienne

Réingénierie de l'État fédéral au détriment du Québec

L'arnaque des fondations créées par Ottawa

Gabriel Ste-Marie

La Vérificatrice générale vient de publier un rapport accablant sur la gouvernance et l'octroi des fonds d'une fondation créée par le fédéral. On parle de 76 millions \$ entre 2017 et 2023. La fondation se nomme Technologie de développement durable Canada (TDDC). Elle a été créée en 2001 par le fédéral pour qu'elle distribue des fonds fédéraux à des entreprises.

À la fin de 2022, un groupe de lanceurs d'alerte avait sonné l'alarme. Depuis, le comité de la Chambre sur l'Éthique s'est aussi penché sur les activités de la fondation et sa directrice a démissionné. Ce scandale découle d'un vice de conception. Ottawa confie l'oc-

troi de ses fonds à des fondations sans droit de regard. Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, il faut remonter à leur création.

LA CONTRE-OFFENSIVE FÉDÉRALE D'APRÈS 1995

Lors du référendum de 1995, le gouvernement fédéral a eu la frousse. Réalisant qu'Ottawa était essentiellement absent de la vie des Québécois, le gouvernement Chrétien s'est lancé dans un vaste programme de réingénierie de l'État au profit du gouvernement fédéral et au détriment du Québec.

À l'époque, Paul Martin était ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor était Marcel Massé, un ancien greffier du Conseil privé. Massé a utilisé sa connaissance fine de



Le gouvernement fédéral est d'une incroyable inefficacité et il traite les fonds publics comme de l'argent de Monopoly.

Photos : univoca et CANIVA

l'appareil de l'État pour se lancer dans un vaste chantier : faire en sorte que le Québec soit pris à la gorge, mais qu'Ottawa ait une grande marge de manœuvre financière.

Ce faisant, il pensait que les Québécois se mettraient à voir le gouvernement fédéral comme leur gouvernement, celui vers lequel ils pourraient se tourner pour répondre à leurs besoins et les aider à réaliser leurs projets. Ainsi, peut-être qu'ils changeraient d'allégeance. De Québécois, ils deviendraient Canadiens.

Et Massé ne s'en est pas caché : « Quand Bouchard (Lucien Bouchard, premier ministre du Québec à l'époque) va devoir couper, nous, à Ottawa, nous pourrions démontrer que nous avons les moyens de préserver l'avenir des programmes sociaux. »

Et il a en partie réussi. Les coupes sombres dans les transferts en santé et les services sociaux – 40 % de coupes dans les transferts sur trois ans – ont forcé le gouvernement du Québec à couper à son tour. On se souvient tous des mises à la retraite massives d'infirmières. Le réseau de la santé ne s'en est jamais complètement remis. Le Parti Québécois et le mouvement indépendantiste ont perdu leur aura progressiste et ont failli disparaître.

UN STRATAGÈME MACHIAVÉLIQUE

Ottawa s'est mis à dégager des surplus importants. Des surplus tellement indécents en période d'austérité qu'il fallait les masquer. C'est ainsi que Massé a eu l'idée de créer une série de fondations.

En versant de grosses sommes d'argent dans ces fondations, il vidait le trésor fédéral, diminuait son surplus sur papier, et pouvait continuer à refuser les augmentations de transferts qui auraient permis de maintenir à flot les services à la population dont le Québec avait la charge.

Or, pour que l'argent versé aux fondations sorte du périmètre comptable, il ne fallait pas que le gouvernement les contrôle directement. Cette perte de contrôle sur les fonds publics n'est pas

un accident. Elle était nécessaire pour que le stratagème fonctionne.

En 2005, la Vérificatrice générale de l'époque, Sheila Fraser, a produit un rapport dévastateur intitulé *La reddition de compte dans les fondations*. Elle constatait que le gouvernement fédéral avait transféré neuf milliards \$ dans quinze fondations entre 1998 et 2002 (l'équivalent de 17 milliards \$ aujourd'hui). Elle avait aussi constaté qu'il n'exerçait aucun contrôle sur sept de ces neuf milliards \$.

Ces fondations versaient des bourses d'études (Fondation des bourses du millénaire), soutenaient des projets de recherche (Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada), soutenaient les infrastructures publiques (Fondation pour les infrastructures stratégiques, qui transigeait directement avec les municipalités pour affaiblir le contrôle de Québec), ou favorisaient l'innovation industrielle. Autant de programmes clinquants qui avaient une aura de modernité. Le message était clair : l'avenir, c'est à Ottawa qu'il se trouve.

LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

La fondation Technologie de développement durable Canada, créée en 2001, faisait partie de ces quinze fondations dont parlait la vérificatrice générale en 2005 et sur lesquelles le gouvernement n'exerçait pas vraiment de contrôle.

La perte de contrôle des fonds publics à Technologie de développement durable n'est pas un accident. La fondation a été créée expressément pour cela. Dix-neuf ans après le rapport de la vérificatrice générale de 2005, incluant dix ans de gouvernement Harper, TDDC existe toujours et l'absence de contrôle sur les fonds publics n'a jamais été réglée.

TDDC n'est que le révélateur d'un cancer généralisé. Le gouvernement fédéral est d'une incroyable inefficacité et il traite les fonds publics comme de l'argent de Monopoly. Pendant qu'on discute du gaspillage fédéral à Ottawa, le Québec peine à assumer ses responsabilités, lesquelles incluent la quasi-totalité des services à la population.

Le Directeur parlementaire du budget le répète, année après année, dans son Rapport sur la viabilité financière : le coût des responsabilités dont le Québec et les provinces ont la charge augmente plus rapidement que leurs revenus, alors qu'Ottawa perçoit plus d'argent que ce dont il a besoin pour remplir les responsabilités qui sont strictement les siennes.

Les conséquences de ce déséquilibre fiscal sont multiples. Le gouvernement du Québec est pris à la gorge. Une fois les factures payées pour les services absolument essentiels, il ne dispose plus d'une marge de manœuvre suffisante pour permettre aux Québécois de faire des choix de société et d'orienter eux-mêmes leur développement social, économique et culturel.

Le gouvernement fédéral n'a pas de telles contraintes. Sa marge de manœuvre est telle qu'il peut se permettre de se mêler de ce qui ne le regarde pas en multipliant les ingérences et il ne sent pas le besoin de gérer efficacement ses programmes. Conséquence du déséquilibre fiscal, le gaspillage est inhérent au système fédéral actuel. Il s'étend à tous les secteurs d'activités du gouvernement.

PUR GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS

En 2014, le gouvernement du Québec rendait public le *Rapport du comité d'experts sur les interventions fédérales dans le secteur de la santé et des services sociaux de 2002 à 2013*. La période étudiée couvrait presque entièrement l'administration Harper.

Le Rapport a recensé 37 programmes fédéraux qui étaient autant d'ingérence en santé sous les conservateurs. Le montant des transferts ciblés était peu important en dollars, mais les ingérences étaient nombreuses, coûtaient cher à gérer, et les citoyens n'en avaient pas pour leur argent.

En fait, le comité d'experts avait estimé que les coûts de gestion de ces ingérences pour le gouvernement du Québec étaient plus élevés que le montant des transferts, au point où il concluait qu'il serait peut-être payant de les refuser.

Dit autrement : une bonne partie des programmes fédéraux représente un pur gaspillage de fonds publics. Un milliard \$ par-ci, dix milliards \$ par-là, sans contrôle ni obligation de résultat. Alors qu'Ottawa ne livre aucun service direct à la population (sauf aux Autochtones et aux anciens combattants, et on voit ce que ça donne), il a trouvé le moyen d'embaucher 109 000 fonctionnaires de plus depuis 2015. Imaginons ce que ces 100 000 personnes auraient représenté si le Québec et les provinces les avaient embauchées pour soigner les malades, enseigner aux enfants ou réparer les routes! ◀

L'auteur est député du Bloc québécois



En cette Fête nationale, célébrons notre force, notre solidarité et notre fierté.

**Vive les Métallos.
Vive le Québec.**



Les répercussions de nos choix personnels et collectifs

Le coût de notre prospérité

Monique Pauzé

Chaque année en avril, dans le cadre du Jour de la Terre, j'organise un déjeuner-conférence où je convie la population. L'événement de cette année avait pour thème **Le coût de notre prospérité. Pourquoi? Parce que nos choix personnels et collectifs ont des répercussions sur l'environnement. Que ce soit les vêtements que l'on porte, ce que l'on mange, les séries que nous regardons, tout ce que l'on fait a un coût environnemental.**

Quand on prend conscience collectivement qu'au Québec, 41 % de la nourriture est rejetée au long de la chaîne alimentaire, que nous faisons partie du palmarès mondial des plus grands consommateurs d'énergie par habitant, que des études ont démontré que 70 % de notre garde-robe ne serait pas portée, que des enfants travaillent au fond de mines pour nos articles électroniques, je pense qu'il est légitime de voir comment nous pouvons faire des choix plus judicieux afin de protéger les gens et la biodiversité qui est essentielle à notre subsistance.

Soyons clairs, lors de cette conférence, je ne disais pas aux gens de ne pas consommer, mais quand on sait que la moitié des gaz à effet de serre provient de la consommation des familles qui, elle, est directement liée à des activités en amont, nous pouvons agir. C'est pourquoi j'ai abordé des thèmes comme le transport, l'alimentation, la mode et le numérique.

LE TRANSPORT

Si le secteur pétrolier et gazier est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Canada, le secteur des transports a été la deuxième plus importante source d'émissions de GES, comptant pour 22 % des émissions nationales totales avec 156 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

En faisant quelques recherches, j'ai trouvé cela fascinant d'apprendre que sur 1 000 villes étudiées dans le monde, Toronto se trouve en 7^e position des villes où l'on perd le plus de temps dans le trafic avec 118 heures par année, et Montréal se trouve au 33^e rang comptabilisant 72 heures.

Conseiller aux gens de prendre les transports collectifs quand ceux-ci ne sont efficaces que dans les grandes villes n'est pas très facile. Appuyer les revendications des municipalités pour améliorer le transport collectif devient un vrai devoir. Pour les régions rurales, c'est évidemment un autre défi.

Pour ma part, je continuerai de talonner le gouvernement Trudeau afin qu'il accélère la transition énergétique, mais je dois avouer que je n'ai pas confiance. Fin mai, avec la loi de mise en œuvre de l'énoncé économique (C-59), il octroyait plus de 30 milliards de dollars en cadeaux aux riches pétroliers, via de nouveaux crédits d'impôt pour le stockage de carbone et pour des petits réacteurs modulaires, issus de l'industrie nucléaire, et utilisés pour l'extraction du pétrole.

L'ALIMENTATION

Comme je le mentionnais plus haut, le gaspillage alimentaire constitue un véritable fléau, et ce même à l'heure où les banques alimentaires peinent à répondre aux demandes. Selon Recyc-Québec 3,1 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année. De ce nombre, 61 % sont des parties non comestibles comme les os et les coquilles d'œufs. Ce faisant, l'entité gouvernementale évalue donc à 39 % les résidus alimentaires – soit 1,2 million de tonnes – la quantité d'aliments comestibles perdus ou gaspillés, soit d'aliments qui auraient pu être mangés.

J'ai toujours été une fervente de l'achat local et en ce qui a trait à la saison estivale, nous n'avons aucune excuse de ne pas y adhérer. Si les cultures et nos élevages sont responsables



Le secteur pétrolier et gazier est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Canada et le secteur des transports constitue la deuxième plus importante source d'émissions.

Photo: CANIVA

de 10 % de nos émissions de GES, nous savons déjà que les familles qui font un effort d'achat québécois arrivent à couper de presque 50 % la distance parcourue par leurs aliments et donc nos émissions.

LA MODE

Certains disent que la mode est la 2^e industrie la plus polluante au monde et pour cause. Dans un premier temps, l'élevage et la culture des matières premières, comme l'extraction du pétrole, polluent. On peut aussi penser aux nombreux herbicides et engrais qui sont utilisés, notamment pour la culture du coton. Il ne faut pas négliger non plus les importantes quantités d'eau qui sont nécessaires tant pour la culture que pour faire pousser les céréales nécessaires pour nourrir le bétail servant à la production du cuir.

L'impact environnemental des teintures est aussi ahurissant. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) estime que 20 % de la pollution des eaux dans le monde est dû à la teinture et au traitement des textiles. Aussi, plus de 70 % des rivières chinoises sont polluées. Ce qui signifie qu'une bonne partie de ses 1,4 milliard d'habitants a accès à de l'eau contaminée. Tout cela, sans compter les kilomètres parcourus lorsque nos vêtements viennent de Chine ou du Bangladesh.

Six comportements à adopter avant d'aller magasiner : regarder ce que l'on possède déjà, s'interroger quant à la nécessité de cet achat et à notre besoin réel, louer, emprunter ou échanger, favoriser l'achat local, intégrer l'achat d'articles de seconde main à son mode de consommation et, finalement, bien s'informer sur la qualité du produit convoité et sur les bonnes pratiques de la marque.

LE NUMÉRIQUE

Saviez-vous que certains chercheurs affirment que si Internet était un pays, il serait le 3^e plus gros consommateur d'électricité au monde derrière la Chine et les États-Unis? Eh oui, il appert que le secteur informatique représente 7 % de la consommation électrique mondiale et qu'il est responsable de 4 % de l'ensemble des gaz à effet de serre, soit presque autant que le secteur aérien.

Dans un premier temps, il y a la pollution liée au fonctionnement d'Internet, les centres de données et les autres infrastructures de réseau. Les centres de stockage de données sont très énergivores puisqu'il faut non seulement alimenter les équipements, mais il faut également les refroidir.

Il y a ensuite la pollution liée à la fabrication des équipements qu'on utilise. Nos ordinateurs, téléviseurs, tablettes et téléphones intelligents

nécessitent une quantité énorme de ressources naturelles non renouvelables qui sont souvent très rares. Ces matières premières ont souvent un niveau de toxicité élevé et non seulement elles polluent, mais peuvent même aller jusqu'à empoisonner les populations locales.

Guillaume Pitron, un spécialiste de la géopolitique et des matières premières, explique que « lors de la phase de raffinage, séparer la roche des métaux et les métaux entre eux nécessite une grande quantité d'acide sulfurique. Les eaux, chargées de ces métaux lourds, sont souvent rejetées directement dans la nature » pour ensuite s'infiltrer dans les nappes phréatiques et même jusque dans les cultures.

Que pouvons-nous faire à l'ère du numérique? Gardons nos équipements plus longtemps, misons sur le reconditionné plutôt que sur le neuf quand c'est possible, choisissons un navigateur Web peu énergivore, regardons nos séries de manière écoresponsable et, surtout, prenons notre boîte de courriels en main, supprimons non seulement les messages indésirables, mais ceux que nous n'avons pas besoin de garder.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler que chaque année, l'ONG américaine Global Footprint Network calcule la date à partir de laquelle l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la Terre est en mesure de générer en un an. Si en 2023, cette date fatidique tombait le 2 août, au Canada le jour du dépassement fut atteint le 13 mars, ce qui en fait l'un des pays qui a consommé ses ressources le plus rapidement. Pour ma part, j'y vois une belle occasion pour le Québec de prouver qu'il est capable de faire mieux que ses voisins!

Bien entendu, je n'ai pas la prétention de dire que ces gestes pourront à eux seuls sauver la planète, les industries les plus polluantes ont un rôle à jouer, mais nous pouvons tous faire partie de la solution. ◀

L'autrice est députée du Bloc québécois

LE MAILLON FORT

Les prospectives

Les 10 perturbations les plus probables

Mode d'emploi pour y faire face

Sylvain Martin

Les gens ne peuvent pas dire ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas. La biodiversité disparaît et les écosystèmes s'effondrent. Les gens n'ont pas les moyens de vivre seuls. Les biodonnées sont largement monétisées. Les milliardaires dirigent le monde. La mobilité sociale descendante est la norme. Les mesures d'urgence sont débordées. La santé mentale est en crise. Les cyberattaques perturbent les infrastructures essentielles. L'intelligence artificielle se déchaine.

Vous venez de faire la lecture des 10 perturbations les plus probables qui risquent de se produire au Canada dans un horizon de trois à huit ans. Cette liste est issue du rapport *Perturbations à l'horizon 2024* produit par Horizons de politiques Canada. Horizons de politiques Canada est le centre d'excellence en prospective du gouvernement du Canada.

Dans le rapport, on peut lire que son mandat est de doter le gouvernement du Canada d'une perspective et d'un état d'esprit tourné vers l'avenir afin de renforcer la prise de décision. Les rapports d'Horizons de politiques Canada sont produits par une équipe d'analystes et de doctorants de tout acabit.

Le rapport d'où provient la liste des 10 perturbations les plus probables a été rédigé à la suite d'une revue de la lit-

térature, d'entretiens avec des experts et expertes, de conversations avec des responsables politiques, d'ateliers avec des praticiens et des praticiennes de la prospective ainsi que d'une analyse de ce qui est en train de changer dans notre société, des moteurs de ce changement et des nouvelles réalités qui pourraient émerger. Quelque 500 parties prenantes auraient participé au processus d'analyse.

ÉVITER D'ÊTRE ALARMISTE, MAIS...

Quand j'ai entendu parler pour la première fois de ce rapport, je suis resté un peu perplexe. Étant de nature plutôt optimiste et non alarmiste, je me suis dit : il y a sans doute un peu d'exagération dans tout cela, ça ne doit pas être si pire!

Mais étant aussi de nature curieuse, je suis allé consulter le rapport et à la lecture de la liste des 10 perturbations les plus probables, il m'est apparu assez clairement que la plupart de ces perturbations censées arriver dans un horizon de trois à huit ans étaient déjà enclenchées. Je n'irai pas prétendre que toutes ces perturbations sont choses faites et hors de contrôle, mais il est assez facile d'en constater des exemples concrets au quotidien.

Par exemple, plusieurs personnes ont de la difficulté à distinguer le vrai du faux. Avec l'avènement de l'intelligence artificielle et les Chat GPT de ce monde, on entend de plus en plus parler de tentatives de fraudes, souvent réa-



Les statistiques démontrent clairement qu'une partie de l'itinérance est due au fait que des personnes détenant toujours un emploi ne peuvent pas se payer un logement.

lisées grâce à ces technologies. Difficile de passer sous silence toutes les fausses nouvelles diffusées sur les médias sociaux. Comme je le dis souvent : laissez-moi faire quelques clics et je vais vous prouver, « études » à l'appui, que le réchauffement climatique n'existe pas.

On affirme également que les cyberattaques perturberont les infrastructures essentielles. Bien qu'elles soient très peu publicisées, nous sommes tous au fait que des entreprises subissent des cyberattaques et sont victimes de rançongiciels. On peut raisonnablement croire que nos sociétés d'État seront également victimes de ce genre d'attaques et de demandes de rançon.

Une autre perturbation en cours : les gens n'ont plus les moyens de vivre

seuls. Je crois que nous y sommes presque. Les statistiques démontrent clairement qu'une partie de l'itinérance est due au fait que des personnes détenant toujours un emploi ne peuvent pas se payer un logement.

Je pourrais continuer comme ça pour la plupart des autres perturbations annoncées. À mon avis, tout en évitant d'être alarmiste et de créer une vague de peur, ce rapport devrait être largement publicisé, les paliers de gouvernements fédéral, provincial et municipal devraient se concerter afin de contrer, minimiser et malheureusement dans certain cas s'adapter à ces perturbations à venir.

DES ACTIONS CITOYENNES

Je crois également que nous avons un rôle à jouer comme citoyens, afin de s'assurer que les gouvernements que nous élisons aient une vision d'avenir d'une génération plutôt que pour un mandat de quatre ans.

Je suis d'avis que nous avons la responsabilité de faire plus que voter une fois tous les quatre ans et de remettre ensuite notre destin entre les mains du gouvernement élu. Nous pourrions, par exemple, dresser une liste des actions citoyennes à poser pour se prémunir le mieux possible de futures perturbations sur notre société.

Cette liste pourrait être divisée en trois volets.

Volet politique. Participer au processus électoral afin d'éviter que notre droit de vote soit marginalisé. Il ne faudrait pas oublier qu'on élit des gouvernements majoritaires avec un taux de participation d'à peine 60 % de la population. Et que la CAQ a formé deux gouvernements majoritaires avec moins de 40 % d'appuis. Que ce même gouvernement a éliminé un palier de gouvernement – les commissions scolaires – entre autres sous prétexte du faible taux de participation aux élections scolaires.

Prendre le temps de s'informer du programme des partis politiques. Trop

souvent, nous formons notre opinion à partir de publicités et de clips que les partis politiques nous mettent dans les oreilles *ad nauseam*. Nous défaisons un gouvernement par lassitude, plutôt que d'élire un gouvernement qui va répondre à nos aspirations.

Durant le mandat de nos gouvernements, s'intéresser à ce qu'ils font et à ce qu'ils proposent. Appuyer dans leurs actions les syndicats et les organismes socioculturels qui revendiquent des changements afin d'améliorer la qualité de vie de la société.

Volet information. S'informer auprès de sources crédibles comme les médias traditionnels, soit les grands réseaux de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle. S'informer également auprès de la presse indépendante et crédible comme *L'aut'journal*. Revendiquer que les médias traditionnels continuent d'offrir des nouvelles régionales produites en région.

Volet citoyen. Chercher comme citoyen à développer un esprit d'analyse critique, notamment en faisant une différence entre une opinion, une analyse et de l'information à partir de faits vérifiés.

Les médias sociaux et, malheureusement, de plus en plus de médias traditionnels sont truffés de donneurs d'opinions sous le couvert d'« experts », d'« analystes » et d'animateurs vedettes. Pour ma part, les donneurs d'opinion ne doivent pas être considérés comme détenant la vérité, mais bien tout simplement comme des personnes qui ont une opinion sur un sujet donné. Surtout ceux et celles qui ont une opinion sur tout, chaque jour.

Les analyses doivent toujours être considérées comme ayant un biais. Par exemple, quand j'analyse la vie politique ou économique, je le fais toujours avec un biais de syndicaliste de gauche. J'ai toute ma vie pris fait et cause pour la classe ouvrière et c'est de ce point de vue que je vous écris.

Nous devons rechercher l'information basée sur des faits vérifiés, nous en nourrir et l'exiger comme source d'information quotidienne.

C'est au prix de ce genre de petits efforts qu'on pourra mettre toutes les chances de notre côté pour sortir notre épingle du jeu devant tous les défis qui nous attendent. Attendre que les gouvernements règlent les problèmes sans notre apport nous mène dans un mur.

Imaginez un Pierre Poilievre au Canada, un Donald Trump aux États-Unis et un autre mandat de papa Legault au Québec! Avec un trio de la sorte, je suis assez convaincu que la liste des perturbations les plus probables va s'allonger. Dans le meilleur des cas, l'horizon de trois à huit ans pour leurs réalisations sera réduit. ◀

L'auteur est syndicaliste

Ni une province comme les autres, ni un État-nation

Le statut actuel du Québec

Anne Michèle Meggs

En participant récemment à une rencontre fédérale-provinciale avec les autres ministres d'immigration du Canada, la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Christine Fréchette, a fait exception à la position traditionnelle et habituelle du gouvernement du Québec en ce qui concerne sa participation au Forum des ministres responsables de l'immigration. Il est clair sur le site même du Forum que « par choix, le Québec fait valoir un statut d'observateur/non-membre à chacune des tables » du Forum.

LE QUÉBEC, PAS UNE PROVINCE COMME LES AUTRES

Depuis la signature de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains en 1991, la ou le ministre québécois rencontre son homologue fédéral en mode bilatéral, généralement en déléguant un haut fonctionnaire à titre d'observateur aux rencontres entre le fédéral et les ministres responsables du dossier des autres provinces.

Cette position respecte le statut spécial du Québec en matière d'immigration découlant de l'Accord. Le Québec est seul responsable de l'établissement des niveaux d'immigration sur son territoire (permanente et temporaire), de la sélection des demandes dans les catégories économiques (incluant le choix des pays prioritaires de recrutement) et humanitaires, des ententes de parrainage familiaux et de réfugiés, du consentement préalable des permis d'études et de travail temporaire et des services d'intégration linguistique et socioéconomique.

DE TELLES RESPONSABILITÉS NE SONT ACCORDÉES À AUCUNE AUTRE PROVINCE

L'Accord prévoit un comité mixte bilatéral de hauts fonctionnaires du

Québec et du fédéral pour gérer son application en termes d'orientations et un comité d'application qui a comme responsabilité notamment de rédiger les directives conjointes liées aux modalités opérationnelles et de résoudre des problèmes qui peuvent surgir dans la mise en œuvre de l'Accord.

Les ententes entre le fédéral et les autres provinces sont pour une période déterminée et renouvelables, tandis que l'Accord Canada-Québec est quasi constitutionnel et, comme la Constitution, demeure en place. Il ne peut être modifié sans l'accord des deux gouvernements.

L'image de la ministre québécoise à la même table que les autres ministres provinciaux envoie le signal que le Québec est une province comme les autres dans ce domaine et que toutes les provinces sont égales. Même les ministres des territoires sont membres à part entière du Forum. Cela étant dit, les fonctionnaires québécois observateurs aux tables du Forum apportent parfois une expertise utile.

Il semblerait, selon le communiqué émis à la suite du Forum, que la ministre Fréchette ait « demandé, à titre exceptionnel, de participer pleinement aux discussions relatives aux demandeurs d'asile lors de cette rencontre ». Il aurait été de mise qu'elle fasse cette précision publiquement avant et après la réunion et qu'elle clarifie que les négociations bilatérales avec son homologue fédéral continuent en vue de la rencontre entre les premiers ministres du Québec et du Canada à la fin juin.

Est-ce que sa participation était essentielle pour faire avancer le dossier des demandeurs d'asile? Pas évident. Le nombre de personnes demanderesse d'asile en Ontario dépassant maintenant celui du Québec, le gouvernement libéral n'aura pas le choix d'agir.

Les médias canadiens et ontariens diffusaient au mois de mars des images de demandeurs d'asile se couchant sur



Avec l'annonce vague d'une instance fédérale-provinciale pour coordonner le dossier des demandeurs d'asile, le ministre Miller érige les provinces en bouc-émissaires parfaits s'il ne réussit pas à résoudre ces questions avant les élections.

Photo: immigration.ca

les trottoirs devant les abris qui débordent à Toronto. Le fédéral n'a pas tardé à trouver une solution concernant l'Entente des tiers pays sûrs quand certaines villes en Ontario ont commencé à se plaindre de leur incapacité d'accueillir des demandeurs d'asile arrivant par le chemin Roxham. N'oublions pas l'importance de l'Ontario dans les élections fédérales l'année prochaine.

En réponse à la demande d'une meilleure répartition au pays, la rencontre du Forum fédéral-provincial a donné lieu à un « une table de coordination sur la meilleure façon de soutenir les demandeurs d'asile », selon le communiqué du ministre fédéral Marc Miller. Il comporte pourtant une précision. « Pour être clairs, nous sommes prêts à coordonner les transferts et le soutien avec nos homologues, mais tout mouvement de demandeurs d'asile nécessitera leur consentement. » Aucun consentement n'a été nécessaire lors des déplacements avant la fermeture du chemin Roxham.

Le communiqué du Forum parle d'un « groupe de travail composé de ministres et de fonctionnaires visant à mieux gérer le flux de demandeurs d'asile partout au pays et les ressources nécessaires pour les soutenir. » La ministre Fréchette a qualifié l'annonce d'une « avancée importante », mais

aucun échéancier n'a été établi et elle continue à talonner publiquement le fédéral dans ce dossier.

LE QUÉBEC N'EST PAS UN ÉTAT-NATION

La ministre a également fait référence au Pacte sur la migration et l'asile récemment adopté par le Parlement européen comme modèle potentiel. Un des problèmes avec une telle comparaison est que l'Europe, contrairement au Canada, est constitué d'État-nations dont chacun établit ses propres règles concernant le contrôle des non-Européens sur son territoire.

En ce qui concerne des personnes qui arrivent de l'extérieur de l'Europe et qui demandent l'asile, le Pacte propose un certain encadrement. Ces migrants seront obligés de faire leur demande dans le premier pays d'arrivée. Ces pays traiteront la demande selon des critères identiques et les demandeurs ne peuvent quitter le pays d'arrivée avant que le pays de destination ne soit déterminé. (Les revendications des pleins pouvoirs en immigration de la CAQ et du PQ, incluent-elles le traitement des demandes d'asile?)

De plus, les divers pays peuvent choisir leur façon de participer, « par exemple par des relocalisations, des

contributions financières ou le déploiement de personnel d'appui pour traiter les demandes d'asile ».

Au Canada, il n'y a qu'un seul pays et un seul gouvernement responsable des frontières et des demandeurs d'asile. L'Accord Canada-Québec stipule clairement à l'article 20 que le Québec n'a pas un mot à dire sur les « cas où le droit d'établissement est attribué à une personne qui est reconnue comme réfugié alors qu'elle se trouve déjà au Québec ». Les provinces n'ont pas de pouvoir dans le domaine et ne sont pas égales dans leur capacité d'accueil. Le coût de la vie varie énormément d'une province, et même d'une région à une autre. Il faudra que la compensation fédérale en tienne compte.

Il est également important de noter que le dossier des demandeurs d'asile n'était pas le seul à l'ordre du jour de la rencontre fédérale-provinciale multilatérale. On a aussi discuté de l'inclusion de l'immigration temporaire dans la planification fédérale des niveaux d'immigration, la réduction du nombre de personnes avec un permis de travail, les permis d'études, la capacité d'accueil, la transition des personnes à statut temporaire vers la résidence permanente. Ce sont toutes des questions qui relèvent de la responsabilité du Québec et qui sont à résoudre dans les négociations bilatérales entre le ministre fédéral et la ministre québécoise.

Avec l'annonce vague d'une instance fédérale-provinciale pour coordonner ou gérer le dossier des demandeurs d'asile et sa demande irréaliste aux provinces de préciser leur capacité d'accueil rapidement avant la planification des niveaux canadiens cet automne, le ministre Miller érige les provinces en bouc-émissaires parfaits s'il ne réussit pas à résoudre ces questions avant les élections.

Le gouvernement canadien a reconnu la spécificité du Québec en matière d'immigration, assez pour lui donner un statut quasi constitutionnel en 1991. Espérons que le Québec revienne à projeter une meilleure image de cette spécificité dans les mois critiques à venir. ◀

UNIES
DÉTERMINÉES
MOBILISÉES

EN SANTÉ



La langue

Des francophones qui ne savent pas parler français

La francophonie repensée de Jean-Pierre Corbeil

Charles Castonguay

L'ouvrage collectif « Le français en déclin? » (Del Busso, 2023) porte comme sous-titre « Repenser la francophonie québécoise ». Selon ses directeurs, dont principalement Jean-Pierre Corbeil, il importe de remplacer le « discours » sur le déclin du français, qualifié de catastrophiste, apocalyptique, panique morale et j'en passe, par un autre, plus « inclusif », qui tient compte de la diversité des usages du français, des comportements plurilingues qui l'incluent, de la « présence » du français, voire d'un « rapport » à cette langue.

En particulier, Corbeil scande la formule « présence et usage du français » tel un mantra. Il ne suffit toutefois pas de le répéter jusqu'à plus soif pour qu'une présence quelconque du français devienne aussi significative que son usage.

UN ÉTALAGE DE BAGUETTES

Dans une section intitulée « Pour une nouvelle approche : la présence du français au Québec », Corbeil dévoile la francophonie repensée qui découle de son baratin. Avec, comme pièce de résistance, un imposant graphique titré « Usage ou présence cumulé [sic] du français chez les immigrants dans la région métropolitaine de recensement de Montréal 2021 ». Il s'agit d'un étalage de baguettes savamment réglé de manière à gagner graduellement en

hauteur au fil de l'addition d'immigrants qui répondent à une série de caractéristiques disparates. Cela débute avec ceux qui déclarent le français comme seule langue parlée le plus souvent à la maison.

Auxquels s'ajoutent successivement des immigrants additionnels qui parlent le français le plus souvent à la maison à égalité avec une autre langue; qui déclarent uniquement le français comme langue utilisée le plus souvent au travail; qui parlent le français à la maison à titre de langue secondaire; qui utilisent le français au travail comme langue principale à égalité avec une autre langue ou comme langue secondaire; qui sont « enfant d'un parent qui n'est pas un ayant droit/enfant fréquentant une école de langue française »; qui sont originaires « d'un pays de tradition française ou francophone » et, finalement, qui déclarent pouvoir soutenir une conversation en français.

À chaque étape, le procédé n'adjoint que les immigrants qui répondent à la caractéristique en jeu, mais qui ne satisfont à aucune de celles qui la précèdent.

La hauteur des baguettes croît de 32,8 %, soit le pourcentage d'immigrants qui parlent uniquement le français comme langue principale à la maison, jusqu'à 81,6 %, après l'ultime apport de quelque 10 points de pourcentage de ceux qui savent causer français, mais qui ne répondent à aucune des caractéristiques précédentes. Que Corbeil ait clôt sa série de caractéris-



Provenir d'un pays de la « francophonie » ne garantit pas de connaître le français.

tiques avec la connaissance du français peut laisser l'impression que ses francophones repensés peuvent tous au moins parler cette langue. Ce n'est pas tout à fait le cas.

UNE ILLUSION D'OSMOSE ENTRE PRÉSENCE ET USAGE

Corbeil se pâme ensuite devant son œuvre : « Si l'on tient compte des situations multiples de l'usage du français [...], le français est utilisé ou présent dans 82 % des cas. On est loin du 33 % où le français est prépondérant à la maison [...] De plus, même si aucun des critères d'utilisation du français que per-

met le recensement [...] ne s'applique, il reste un 10 % [...] qui peut tenir une conversation en français et qui l'utilise ou est susceptible de l'utiliser dans d'autres domaines de l'espace public. »

Notons comment Corbeil inclut ici la simple présence du français parmi les « situations multiples d'usage du français ». Et compte le fait d'avoir un parent qui n'est pas un ayant droit ou de provenir d'un pays de la francophonie comme des critères d'utilisation du français. Il parsème généreusement son discours de semblables incohérences, qui alimentent l'illusion d'osmose entre présence et usage.

Mais trêve de finasseries. Vérification faite, 78,9 % des immigrants en cause peuvent converser en français. Ça accote rudement le 81,6 % auquel aboutit Corbeil au fil de ses inclusions successives. Autrement dit, pour l'essentiel, sa francophonie repensée pourrait très bien tenir en une seule baguette.

Le mince écart qui subsiste signifie qu'en procédant de manière à « tenir compte des usages multiples du français [et] donner un aperçu de la présence et de l'usage diversifié du français ou du rapport à cette langue », Corbeil inclut des « francophones » qui ignorent le français. En effet, provenir d'un pays de la « francophonie » ou, encore, avoir un parent qui n'est pas un ayant droit à l'école anglaise, ne garantit pas de connaître le français.

DES FRANCOPHONES QUI NE SAVENT PAS PARLER FRANÇAIS

Au contraire de ce que proclame Corbeil dans un encart (« la capacité de soutenir une conversation en français est une condition *sine qua non* pour [...] en faire usage »), l'emploi du français comme langue secondaire n'implique pas non plus sa connaissance. Par exemple, 16 % de ses immigrants qui ont déclaré utiliser le français comme langue de travail secondaire se sont éga-

lement déclarés incapables de soutenir une conversation dans cette langue.

Mieux vaut s'abstenir de repenser la francophonie en termes d'aussi douteux « rapports » au français. À ce compte, cependant, la francophonie repensée façon Corbeil revient tout simplement à considérer comme francophone toute personne sachant parler français. Définition qu'appellait de ses vœux Jean-Marc Fournier, ancien ministre libéral de la Francophonie. Et qu'emploie d'ailleurs Richard Marcoux, codirecteur de la brique à Corbeil, pour dénombrer la population de langue française au Canada aux fins de l'Organisation internationale de la francophonie. Tout ce cinéma pour n'en arriver qu'à cela!

L'ANGLOPHONIE EN PLEIN ESSOR

Le Devoir du 3 mars 2023 nous avait déjà servi une avant-première de l'approche à Corbeil. Mes observations d'alors (voir « L'aveuglement volontaire de Jean-Pierre Corbeil », *L'aut'journal*, décembre 2023) s'appliquent à sa nouvelle prestation. Par exemple, la quasi-totalité de ses immigrants qui travaillent en français à égalité avec une autre langue ou à titre de langue secondaire, travaillent principalement en anglais. Ils font donc aussi bien, voire davantage partie d'une anglophonie repensée, angle mort persistant de Corbeil, que de sa francophonie.

De même, sa francophonie repensée est sur le déclin, alors que l'anglophonie correspondante est en plein essor. Entre 2016 et 2021, le pourcentage d'immigrants dans la région de Montréal qui connaissent le français a reculé de 79,1 à 78,9 %, tandis que leur connaissance de l'anglais a progressé de 66,9 à 68,4 %.

Cette dynamique ne reflète pas uniquement la « conjoncture migratoire 2016-2021 » chère à Corbeil. On peut le constater en suivant la cohorte immigrée avant 2016.

En 2016, 79,1 % de cette cohorte connaissaient le français et 66,9 %, l'anglais, soit un écart de seulement 12,2 points de pourcentage. Parmi la même cohorte en 2021, les chiffres correspondants sont de 79,9 % pour le français et 69,1 % pour l'anglais. Visiblement, l'écart, déjà assez faible, se resserre.

Vu d'un autre angle, habiter cinq ans de plus au Québec n'a produit parmi cette cohorte qu'un progrès de 0,8 point pour le français, comparé à 2,2 points pour l'anglais. Et ce, malgré que les immigrants anglicisés tendent à quitter le Québec pour une autre province, alors que les francisés tendent à y rester. De toute évidence, le statut supérieur de l'anglais en milieu de vie montréalais l'emporte sur l'effet poussif de la loi 101 – y compris ses dispositions scolaires.

Piteuse esquive que la francophonie à Corbeil. ◀

Bonne fête nationale du Québec !

« La Fête nationale nous invite cette année à se retrouver à la belle étoile. C'est une thématique inspirante qui évoque les souvenirs passés tout en appelant à un avenir plein de possibilités. Ce ciel étoilé qui fait rêver les petits et les grands, c'est le même ciel sous lequel nous nous réunirons pour prendre part aux réjouissances de la Fête nationale du Québec », a déclaré Frédéric Lapointe, président du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ).

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP429) a été et sera toujours là pour ses membres pour défendre leurs droits.

La lutte continue et ce n'est pas aujourd'hui que cela va s'arrêter. Nous savons démontrer une solidarité et une entraide renforcées par toutes les personnes représentantes syndicales des Cols blancs de l'île de Montréal. Sans relâche, les questions et les inquiétudes de nos membres trouvent une oreille attentive.

D'autres défis seront à surmonter dans l'avenir. En plus des personnes représentantes syndicales, nos Cols blancs peuvent compter sur le Programme d'aide aux membres (PAM) et sur le réseau des personnes déléguées sociales (DS) du Syndicat pour faire face à leurs difficultés.

Soyons plus solidaires que jamais et bon été 2024!

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP

Le complexe militaro-industriel

Le projet de loi 63 modifiant la Loi sur les mines

L'exploitation minière en pleine effervescence

Marc Nantel

À travers le monde, l'exploration et l'exploitation minière sont en effervescence depuis la mise en place de la stratégie de transition énergétique dictée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les États-

Unis exacerbent ce boom minier avec leur besoin de réduire leur dépendance militaro-industriel avec la Chine. Au Québec, le gouvernement de la CAQ flaire l'occasion d'affaires et dépose son « Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques ».



Photo : Réjean Mc Kinnon

La protection de l'environnement devrait avoir préséance sur les droits miniers. Il faudrait donc mettre fin au free mining.

Le nombre de claims passe de 182 000 en 2021 à 350 000 en 2024, soit 10 % du territoire québécois. Plusieurs régions du Québec, qui n'avaient jamais connu le régime minier, voient des terrains privés et des zones touristiques être claimés du jour au lendemain. Une prise de conscience des règles et des normes du *free mining* est enclenchée. Une levée de boucliers force le gouvernement à annoncer une large consultation publique sur l'encadrement de l'activité minière afin d'améliorer l'acceptabilité sociale.

La ministre Maité Blanchette Vézina est responsable de ces consultations. Elle avait annoncé qu'un de ses objectifs était d'écouter tous les citoyens. Toutefois, le mécanisme de consultation a été remis entre les mains d'une firme privée qui s'est chargée de réunir différents intervenants à travers le Québec. Le gouvernement ne s'est même pas donné la peine de déléguer des représentants afin d'écouter la population. En revanche, l'industrie minière a eu le privilège d'amener ses différents points de vue directement aux représentants provinciaux.

LES FAITS SAILLANTS

Le 28 mai 2024, la ministre dépose son projet de loi 63 modifiant la *Loi sur les mines*. Plusieurs modifications semblent intéressantes, mais devront être validées :

– Tous les projets miniers seront soumis à une enquête du bureau d'audience publique sans toutefois augmenter son pouvoir qui consiste à émettre des avis au ministère de l'Environnement.

– Il sera interdit d'acheter des claims sur des terres privées. Toutefois, les terres privées déjà claimées le resteront, car la ministre rappelle que nous vivons dans un état de droit. Huit pour cent des terres privées sont claimées actuellement. Il est à noter qu'avant ce changement, un propriétaire pouvait déjà interdire l'exploration minière sur sa propriété. Un prospecteur aura-t-il

encore le loisir d'explorer sous terre une propriété privée en passant par un claim avoisinant la propriété? Sera-t-il encore possible d'exproprier un propriétaire pour faire de l'exploitation?

– Un propriétaire de claim devra avoir engagé 90 % des travaux d'exploration prévus pour pouvoir le vendre ou le renouveler. L'objectif, qui est très louable, est de limiter l'accès aux spéculateurs qui achètent des claims pour les revendre. Mais quels seront les travaux exigés ou encore les travaux complétés sur un claim? Il faut souligner que cette mesure ne permettra plus à de simples citoyens de claimer eux-mêmes afin de protéger leur propriété d'activités d'exploration minière.

– Le titulaire de claims devra fournir au ministre une étude d'opportunité économique et de mise en marché portant notamment sur l'intégration de l'exploitation envisagée dans une économie circulaire et sur la transformation des substances minérales extraites au Québec. Dans les faits, pouvons-nous imaginer un gouvernement refuser un projet minier parce que celui-ci exporte la ressource exploitée ou qu'elle n'est pas recyclable?

Les modifications proposées dans la *Loi sur les mines* sont nombreuses et elles nécessiteront des analyses pointues par les différents groupes concernés et par les élus en commission parlementaire.

Il est à noter que la Loi ne tient pas compte du fait que les régions touchées par l'exploitation minière se retrouveront, une fois le projet terminé, dans un vide économique qui a un impact majeur sur la population. La question d'une répartition plus large des redevances, afin de créer un fonds économique pour la région affectée, n'est pas traitée dans la révision de la Loi.

CE QUE L'ON DEVRAIT RETROUVER

On note que plusieurs modifications voient leur application conditionnelle au jugement de la ministre.

Puisque le rôle du ministère des Ressources naturelles et forestières est d'assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources forestières et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable, on peut comprendre que l'objectif de la ministre sera d'envoyer un message clair aux industries que le Québec est un lieu d'accueil mondialement reconnu.

Si, dans l'esprit du gouvernement, l'expression développement durable avait signifié de prioriser le respect de la population et la protection de l'environnement, nous aurions dû retrouver des modifications dans ce sens dans son projet de loi.

Avant d'émettre des claims à un demandeur, il devrait être stipulé qu'il faut consulter les gens occupant le territoire et aller chercher un consentement mesurable avec des critères préétablis. Il va de soi que l'octroi de claims, sur des territoires autochtones, devrait passer par un assentiment de ces derniers. Ceci éviterait à un promoteur d'engager des sommes d'argent et de devoir entamer des procédures judiciaires pour se les voir remboursées si les claims sont retirés.

La protection de l'environnement devrait avoir préséance sur les droits miniers. Il faudrait donc mettre fin au *free mining*. L'eau, les aires protégées, les zones agricoles et le bien commun devraient être prioritaires.

Il faudrait retirer le pouvoir discrétionnaire à la ministre afin de retirer les claims miniers. Établir des balises claires permettrait d'en arriver rapidement au retrait.

La Loi devrait mettre fin à l'autorégulation du secteur minier. Ce serait autant à l'avantage des promoteurs que des citoyens, car ceci permettrait d'augmenter le climat de confiance qui est largement déficitaire en ce moment.

L'empreinte environnementale des minières devrait être réduite au maximum par l'obligation de remplir les fosses de mines à ciel ouvert ou en remplissant les galeries des mines souterraines avec des stériles bétonnés.

Il est évident que la modernisation de la « Loi sur les mines » à elle seule ne règlera pas les effets destructeurs de cette industrie sur notre environnement. Il faudra minimalement, au Québec, avoir une réflexion plus large sur ce que nous devrions prioriser comme exploitation minière afin de ne pas réduire notre territoire à un ensemble de régions-ressources. Un BAPE générique sur nos ressources minières serait un bon début à ce genre de réflexion. Il est fort probable que nous en arrivions au constat qu'il faut prioriser l'exploitation des minéraux qui ont une utilité réelle dans notre société. Nous verrions sûrement que l'or arrive bon dernier sur le tableau des priorités mondiales. ◀

FAE Fédération autonome de l'enseignement

UNE FÉDÉRATION PAR ET POUR LES PROFS

Pierre Dubuc À la lecture de nos journaux, la guerre semble bien loin. Il en va autrement au Canada anglais.

Bientôt la conscription?

En ce week-end du 8 juin, comparons les manchettes des médias québécois avec celle du « Globe and Mail ». « La Presse » proclame avoir résolu le « mystère du melon de montréal », « Le Devoir » s'intéresse à la transmission de « l'héritage des baby-boomers » et « Le Journal de Montréal » aux résultats d'un sondage sur le « besoin d'argent » des familles québécoises. De son côté, le « Globe », le journal de la classe dirigeante canadienne-anglaise, publiée à la une une image-choc sur la guerre en Ukraine, qui annonce un reportage de onze pages sur un groupe d'élite (The Fearless) des forces spéciales ukrainiennes.

Le samedi précédent, le *Globe* publiait un long dossier sur la conscription coiffé du titre « Who will fight tomorrow's war? » (Qui ira au combat dans la guerre de demain?) À la lecture des journaux, nous pouvons facilement avoir l'impression de vivre dans deux sociétés différentes – le Québec et le Canada anglais –, mais si Ottawa instaure la conscription, elle s'appliquera aussi aux jeunes Québécois, hommes et femmes.

LE POINT SUR LA CONSCRIPTION

Bien entendu, l'auteur du dossier, Kevin Patterson, nous invite à ne pas nous affoler : la conscription n'est pas pour demain. Mais il souligne que le président Macron a récemment évoqué la possibilité d'envoyer des troupes de l'OTAN au sol en Ukraine. Rappelons qu'au début de la guerre, il était hors de question de fournir des blindés, des avions et des missiles de longue portée en mesure d'atteindre le territoire russe. Des interdictions aujourd'hui levées. Alors, la conscription...

Examinons le tout d'un peu plus près. Patterson nous apprend que la conscription a été abolie en Suède en 2010, mais rétablie en 2017; abolie en

Lettonie en 2007, mais rétablie cette année; réintroduite en 2015 en Lituanie. Aujourd'hui, l'Estonie considère même la possibilité d'envoyer des troupes de combat en Ukraine.

La Norvège, l'Autriche et la Finlande n'ont jamais renoncé à la conscription. L'Allemagne l'a abolie en 2011, mais son ministre de la Défense, Boris Pistorius, appelle à son rétablissement.

La France a mis fin à la conscription en 1997, mais le président Macron a implanté en 2021 le Service national universel pour les jeunes – garçons et filles – âgés entre 15 et 17 ans. Il dure seulement un mois et peut être effectué dans un environnement militaire ou en tant que service social. Il est actuellement volontaire, mais on parle de le rendre obligatoire.

Si Macron avance prudemment sur le sujet, d'autres sont plus affirmatifs. Dans un long article, en manchette de l'édition du mois de juin du *Monde diplomatique*, l'ex-ministre Dominique de Villepin qualifie l'armée française d'« armée-bonsai au service des ambitions-séquoia d'une grande puissance mondiale » et affirme que « nous devons repenser le développement d'une réserve nationale qui retrouve les atouts de la conscription sans en répéter les pesanteurs ». Cela dans un article au titre pourtant pacifiste « La guerre n'est pas le plus court chemin vers la paix ».

COMBLER LE MANQUE DE SOLDATS

Sans surprise, la référence de Kevin Patterson n'est pas la France, mais le Royaume-Uni. Il cite le premier ministre, Rishi Sunak, qui vient d'annoncer l'instauration d'un service national obligatoire pour les jeunes de 18 ans. Ils auront le choix entre un service militaire à temps plein pendant 12 mois ou un service dans la communauté un week-end par mois.



À n'en pas douter, lorsque l'heure sera venue, les pressions pour le rétablissement de la conscription viendront de Washington, comme c'est le cas actuellement pour l'augmentation du budget militaire.

Si le premier ministre britannique s'est bien gardé d'utiliser le mot *conscription*, le général sir Richard Shirreff a déclaré que le temps était venu de « penser l'impensable » et que les soldats britanniques devaient se préparer à un possible affrontement terrestre entre l'OTAN et les forces de Vladimir Poutine. Le général en chef de l'armée britannique s'est plaint de la faiblesse des effectifs militaires, tout en déclarant rêver de pouvoir suivre l'exemple de la Suède qui a réintroduit le service militaire obligatoire.

Dans l'éditorial, paru dans la même édition que le dossier sur la conscription (It's time to boot up defence – Il est temps de redémarrer la défense), le *Globe* insiste sur le déficit en personnel de 16 000 soldats dans les forces terrestres, aériennes et navales, qui devrait attendre 30 000 soldats avec le départ à la retraite des baby-boomers.

Nos soldats, précise Patterson, ne seront plus de simples fantassins, mais des techniciens capables d'opérer des drones, des ordinateurs et des missiles. Et, sans doute pour rassurer les futures recrues, Patterson souligne que les combats aujourd'hui sont moins sanglants que ceux d'hier. Les pertes en vies humaines ne se comptent plus en centaines de milliers, mais en dizaines de milliers. En deux ans de combats, seulement 70 000 soldats ukrainiens et de 66 000 à 88 000 soldats russes sont morts, précise-t-il. Vraiment rassurant!

DU CÔTÉ DE L'ONCLE SAM

Géopolitique oblige, Patterson s'intéresse à la situation au sud de la frontière. Même si les États-Unis ont supprimé le service militaire obligatoire en 1972, les hommes de 18 à 25 ans sont

tenus de s'enregistrer dans le Selective Service System, qui existe afin de permettre de réinstaurer rapidement la conscription.

À n'en pas douter, lorsque l'heure sera venue, les pressions pour le rétablissement de la conscription viendront de Washington, comme c'est le cas actuellement pour l'augmentation du budget militaire, comme en témoigne cette lettre de 23 sénateurs américains demandant à Justin Trudeau d'atteindre le seuil de 2 % du PIB en dépenses militaires.

Soyons assurés, que la très grande majorité de nos éditorialistes, commentateurs et analystes politiques mettront de côté leur intérêt pour le melon de Montréal, le transfert d'héritage des baby-boomers et le « besoin d'argent » des familles québécoises pour prendre le pas militaire dicté par Washington, tout en dénonçant, bien entendu, l'ingérence étrangère de la Chine et de l'Inde dans la politique canadienne.

Le Québec et la conscription

Patterson souligne que le Canada s'est empressé de supprimer le service militaire obligatoire dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il a été le premier parmi les Alliés à le faire. Il en attribue la cause à l'impopularité de la conscription au Québec au cours des deux guerres mondiales.

L'opposition à la conscription lors de la Première Guerre mondiale est riche d'enseignements. C'est contre sa volonté exprimée lors d'élections que le Québec s'est fait imposer la participation à la Première Guerre mondiale. Des émeutes ont alors éclaté à Montréal et à Québec en opposition à

la conscription. Les bureaux du *Chronicle* et de *L'Événement* à Québec, deux journaux proguerre, ont alors été saccagés. Les bureaux de la police fédérale incendiés. La troupe ouvrit le feu et quatre civils furent tués et de nombreux autres blessés.

Les médias canadiens-anglais se déchainèrent contre le Québec. Survint alors un événement majeur – peu souvent cité – de notre histoire nationale, soit le dépôt par le député de Lotbinière, Joseph-Napoléon Francoeur, le 21 décembre 1917, d'une motion à l'Assemblée législative. Elle exprimait l'avis « que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte confédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle au progrès et au développement du Canada ». La motion venait en réponse aux appels des journaux du Canada anglais à « replacer le Québec dans le droit chemin, même s'il faut employer la force » (*The Evening Telegraph*). C'était la première fois que la question de l'indépendance nationale réapparaissait dans le débat législatif depuis la rébellion des Patriotes de 1837-1838.

Le Canada anglais se calma et la motion fut retirée après trois jours de débats. La motion n'eut pas de suite parce qu'il n'y avait pas de parti politique indépendantiste en mesure de prendre le relais. Aujourd'hui, si le passé sert d'exemple, il est prévisible que les Québécois s'opposent avec force à toute proposition de conscription. Encore faudra-t-il qu'il y ait des partis politiques prêts à représenter leur volonté et saisir l'occasion pour marcher vers l'indépendance nationale. ◀



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea

Abonnements
Louis Bourgea

Adjoint administratif
Vyvan Dorais

Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy
Collaboration spéciale
Simon Banville
Boris

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL

4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4

Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).

Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

L'entrevue

Entrevue avec Zaynê Akyol, cinéaste québécoise d'origine kurde

Je me suis retrouvée au cœur d'une guerre

Orian Dorais

Le 29 juin 2014, le groupe armé État islamique (Daech) proclame l'établissement d'un califat salafiste dans le nord de l'Irak et l'est de la Syrie, après avoir rapidement conquis de vastes territoires dans ces deux pays. Pour consolider son pouvoir, l'organisation terroriste multiplie les actes de sauvagerie, particulièrement envers les peuples kurdes et yézidis, victimes de tentatives de nettoyage ethnique. Dix ans plus tard, le califat a été démantelé, mais Daech demeure une menace latente au Proche-Orient et le souvenir de ses atrocités est encore vif.

En 2014, Zaynê Akyol – cinéaste québécoise d'origine kurde – était en Irak pour tourner son premier long-métrage. En 2019, elle s'est rendue en Syrie pour réaliser un deuxième film. Ses documentaires *Gulistan, terre de roses* (2016) et *Rojek* (2022) offrent un regard privilégié sur le conflit avec Daech. Sa démarche nous permet de voir les événements de la dernière décennie du point de vue kurde – trop souvent ignoré – et de mieux comprendre les différents belligérants. Souhaitant contribuer au devoir de mémoire, je m'entretiens avec elle de son œuvre.

Orian Dorais : Pour bien comprendre ta démarche, peux-tu d'abord me parler de ton parcours de vie? Quand es-tu arrivée au Québec?

Zaynê Akyol : Je suis née en janvier 1987, dans un minuscule village au centre de la Turquie. Ma famille ne vivait pas au Kurdistan, parce que mes arrière-grands-parents l'ont fui en 1937, après un massacre turc dans la ville de Dersim. Les Kurdes ont vécu beaucoup de persécution en Turquie, comme les Arméniens et les Grecs d'ailleurs. Mon village natal était très modeste et peuplé de fermiers semi-nomades.

En août 1991 – j'avais presque cinq ans – ma famille a immigré à Montréal. Quelques mois plus tard, j'ai été infectée par la tuberculose! J'ai passé beaucoup de temps à Ste-Justine, ce qui m'a fait manquer des journées en maternelle et, donc, a nui à mon apprentissage du français.

Parlant la langue avec difficulté et étant souvent à l'hôpital, en quarantaine, j'étais solitaire, mais j'avais une amie qui s'appelait Gulistan. Ce nom-là va revenir. Gulistan était une jeune femme qui vivait dans le même immeuble que nous, elle me gardait quand mes parents travaillaient et je la croisais souvent au centre culturel kurde de notre quartier.

J'étais tellement contente d'avoir une confidente qui parlait ma langue et m'encourageait à l'école. Elle était belle, patiente et intelligente... elle était parfaite! Mais, quand j'avais sept ans, elle a disparu du jour au lendemain, sans me dire « au revoir » et j'en ai gardé un chagrin profond. J'ai appris plus tard

qu'elle était retournée en Turquie, puis était passée au Kurdistan irakien pour rejoindre le bras armé du Parti Kurde des Travailleurs (PKK). Gulistan est morte en 2000, tuée durant une opération coordonnée par le gouvernement turc.

LA CULTURE KURDE ET L'EXPÉRIENCE FÉMININE

O. D. : Et comment as-tu commencé ta carrière cinématographique?

Z. A. : J'ai fait mon baccalauréat et ma maîtrise en cinéma à l'UQÀM, de 2007 à 2014. En 2010, pour la fin de mon bac, j'ai réalisé un premier court-métrage, *Sous deux ciels*, à propos de ma tante qui attendait d'être réunie avec sa famille. Dès le début, les thèmes de la culture kurde et de l'expérience féminine étaient présents dans mon travail.

Le département de cinéma avait comme règle que les projets devaient être tournés dans un rayon de 50 km de Montréal. J'ai naturellement filmé la moitié du court-métrage en Turquie (rires). Déjà, à l'époque, j'avais tendance à voir grand en documentaire! Ça a payé, le film a été présenté au Festival de Cannes et au festival d'Abu Dhabi, deux événements majeurs.

En 2011, je me suis inscrite à un concours organisé par l'UQÀM et l'ONF. Il fallait développer un projet de court-métrage – fiction ou documentaire – et le prix était une bourse pour réaliser le film. J'ai décidé de dédier un film à Gulistan et de montrer à quoi ressemblait sa vie dans les forces kurdes en filmant les recrues féminines. J'ai gagné le concours, mais, en travaillant l'idée, je me suis rendu compte qu'il y avait assez de matière pour en faire un

long-métrage. Il fallait convaincre l'ONF d'accepter.

O. D. : Étant donné que ton premier long s'appelle *Gulistan*, j'en déduis que ça a marché.

Z. A. : Ça n'a pas été de tout repos. Pour prouver aux institutions que le projet était faisable, j'ai emprunté 11 000 \$ à des proches et je suis partie au Kurdistan irakien avec une petite équipe, pour tourner une démo. J'avais un contact qui avait promis de me mettre en lien avec le PKK. Il a essayé de me dissuader, il me disait que c'était trop dangereux, mais j'ai été inflexible et il a cédé.

Pendant cinq jours, j'ai pu filmer les troupes kurdes qui s'entraînaient dans les montagnes. Ensuite... l'armée iranienne nous a attaqués! Les bombardements ciblaient la montagne voisine, mais je voyais les explosions d'où j'étais. Il a fallu partir, mais j'avais mon matériel. À mon retour, j'ai appris qu'une demande de subvention que j'avais faite à la SODEC avait été acceptée. J'ai pu rembourser mon prêt et monter une démo qui m'a permis de convaincre les institutions, dont l'ONF, d'appuyer mon projet dans sa forme longue. Une semaine après avoir déposé mon mémoire de maîtrise, à l'été 2014, je partais en tournage.

AU CŒUR DU CALIFAT

O. D. : Si je comprends bien, c'était peu après la proclamation du califat. Est-ce que tu as hésité à te lancer?

Z. A. : Ça peut sembler étrange de dire ça aujourd'hui, mais on ne pensait pas que Daech attaquerait les Kurdes. On ne pensait pas que son territoire s'étendrait si loin, si vite. Alors que nous nous rendions au Kurdistan irakien, des milliers de personnes essayaient d'en sortir. Ça semblait un peu absurde de vouloir entrer dans une région que tant de gens essayaient de fuir. Mais nous avons persisté.

Le jour de notre arrivée, le 3 août 2014, a coïncidé avec l'invasion de Sinjar par Daech. Le PKK nous a autorisé l'accès à un camp d'entraînement dans les montagnes, mais il nous a fallu attendre le feu vert des forces kurdes. Nous avons passé quelques jours à attendre, à lire les nouvelles – presque toutes mauvaises – entourant l'E.I. et à prendre des médicaments contre la malaria qui nous donnaient des hallucinations.



Zaynê Akyol

Ma situation est bonne, je m'inquiète pour ceux qui doivent gérer des milliers d'ex-djihadistes des pays occidentaux et sont entourés

Quand nous avons pu rejoindre le campement, nous nous sommes sentis plus en sécurité, car nous étions loin de tout. J'ai pu filmer l'entraînement des soldates. J'étais contente de pouvoir montrer des femmes du Moyen-Orient prenant le contrôle de leur situation, alors qu'on a tendance à les représenter comme des victimes qui pleurent leurs maris ou leurs enfants. J'ai rencontré plusieurs protagonistes qui me rappelaient Gulistan.

O. D. : Ton documentaire montre aussi des images des hostilités qui n'ont rien à envier aux meilleurs reportages...

Z. A. : Après quelques semaines, nos amies ont été déployées à Sinjar, où avait lieu une bataille pour la reprise de la ville. Le but était de repousser Daech qui avait commencé à commettre des exactions, comme tuer des hommes yézidis et prendre des femmes en esclavage.

Le Québec, notre seul pays.
Bonne Fête nationale!

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE—BAGOT
BLOC QUÉBÉCOIS
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca
450 771-0505 1 800 463-0505

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

BLOC Québécois



Photo : Fred Genovais

taire. Il est finalement sorti au printemps 2016, en première mondiale au festival Visions du réel. Il a été très bien reçu, tant dans les festivals qu'au Québec, lors de sa sortie en salle. Par contre, le film a attiré l'attention des autorités turques et j'ai été placée sur la liste noire du régime répressif d'Erdogan.

Fin 2017, j'avais obtenu du financement pour tourner un nouveau projet au Kurdistan syrien. Étant donné que le documentaire est chroniquement sous-financé, je n'avais même pas assez d'argent pour payer la postproduction, mais j'ai décidé de me lancer dans le tournage quand même.

Au début, le sujet du film devait être Rojda Felat. C'est une commandante kurde qui était responsable de l'opération contre Raqqa, la capitale autoproclamée de Daech. Felat est une femme incroyable. Elle est une révolutionnaire féministe qui commande des milliers de combattantes et parle d'égal à égal avec les officiers américains. Démanteler l'É.I. n'était qu'un début pour elle, alors qu'elle lutte pour la libération totale des femmes du Moyen-Orient.

À LA RECHERCHE DE FELAT

O. D. : Comment s'est passée la préparation du tournage?

Z. A. : J'ai d'abord eu à suivre le même entraînement que les reporters qui partent en zone de guerre. C'était donné par d'anciens militaires français, ils nous enseignaient comment soigner une plaie ou comment réagir lors d'une prise d'otage. En 2019, nous nous sommes donc rendus au Kurdistan irakien, dans l'espoir de traverser au Kurdistan syrien et de rencontrer Felat. Nous avons été bloqués pendant un mois car, même si j'ai un passeport canadien, il écrit dessus « lieu de naissance : Turquie ». Le gouvernement régional kurde en Irak collabore avec Erdogan et cherchait à empêcher les Kurdes turcs de rejoindre les Forces démocratiques syriennes. J'ai fini par recevoir l'aide d'un politicien du Kurdistan irakien qui nous a aidés à passer en Syrie.

À peine arrivée, je parviens à entrer en contact avec Felat et qu'est-ce que j'apprends? Elle est en train de diriger plusieurs opérations, une offensive contre Daech et la défense contre une éventuelle attaque turque visant le Kurdistan syrien, elle n'avait pas le temps de participer à aucun film.

O. D. : Tu as donc décidé que *Rojek* devrait porter sur un autre sujet?

Z. A. : Comme je te l'ai dit, la plupart des protagonistes de *Gullistan, terre de roses* sont décédées en combattant Daech. J'étais traumatisée, car je les considérais comme des amies. Mais j'étais aussi profondément marquée par la souffrance de mon peuple. Voir l'horreur change comment on perçoit notre vie, et j'en ai vu beaucoup au Kurdistan : des femmes ayant subi l'esclavage sexuel, des enfants orphelins, des gens qui ont perdu leur maison, leur famille, toute leur existence! Les marques de violence étaient visibles partout, tout le temps.

C'est ce qui m'a poussée à vouloir parler avec l'É.I. Je voulais comprendre la motivation de ces djihadistes qui ont répandu une telle terreur. Au début, je concevais le projet comme une enquête, je voulais demander directement aux hommes que je rencontrais s'ils avaient participé à une bataille où une des femmes que je connaissais avait été tuée. J'ai commencé à négocier avec les autorités kurdes pour entrer dans les six prisons où sont gardés les détenus les plus dangereux. J'ai dû parler à des administrateurs locaux, à des officiers militaires et aux unités antiterroristes kurdes (YAT), mais j'ai fini par avoir accès aux centres de détention. Ils ont vu que je n'étais pas comme les journalistes, qui quittent les zones de conflits après une semaine.

ENTRETIENS AVEC DAECH

O. D. : Comment on se sent de parler à des gens qui ont commis tant d'atrocités?

Z. A. : C'est très étrange, je me suis rendu compte que je ne savais pas grand-chose de ces gens. Leur parler provoque une drôle d'impression, car ils sont très ordinaires. Un des premiers personnages que l'on voit dans le film m'a chanté du Shawn Desman durant une entrevue. C'est un homme qui a décapité des gens et était heureux d'être filmé, à visage découvert, pendant qu'il le faisait, mais je pouvais avoir une conversation normale avec lui. Ça a été comme cela avec des dizaines de membres de Daech.

O. D. : Dans *Rojek*, un des personnages les plus troublants est cette dame qui parle un excellent français et qui affirme qu'elle n'a jamais été aussi respectée en tant que femme que quand elle vivait sous l'É.I. Qui est-elle?

Z. A. : C'était l'une des femmes les plus haut placées du califat. Elle et son époux étaient des proches d'Oussama Ben-Laden. Le mari a aidé à planifier des attentats en Europe. Lui et un de leurs fils sont morts dans un échange de tirs avec la police saoudienne. Elle en était très fière. Après Al-Qaïda, elle est passée à Daech et avait plusieurs responsabilités.

Elle était en confinement solitaire, parce que ses gardes craignaient qu'elle parvienne à endoctriner d'au-

tres prisonnières juste en leur parlant. Quand j'étais en sa présence, elle tentait de trouver mes points faibles pour me convaincre! Elle me parlait notamment de sa sympathie pour les Kurdes.

SÉLECTIONNÉ POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM INTERNATIONAL

O. D. : Si je comprends bien, ton tournage a été mouvementé.

Z. A. : Assez, oui. Lorsque nous filmions à Raqqa, nous étions sous la protection des services secrets kurdes, qui nous déplaçaient en voitures blindées. Il y avait une limite de quinze minutes de tournage par lieu, ensuite il fallait bouger. Un jour, nos gardes du corps ont exigé que je remballe mes affaires après cinq minutes, parce qu'ils « ne le sentaient pas ». Je me suis un peu obstinée, mais je les ai écoutés.

Juste après notre départ, bang! Il y a eu une explosion. Quelqu'un avait posé le mur sur lequel nous étions adossés. Pour certains plans à Raqqa, nous avons utilisé un drone et il fallait négocier avec la CIA, parce que nous nous trouvions dans la *no-fly zone*. Il fallait coordonner nos horaires de drones, parce que l'agence en avait un aussi.

Dans la région de Deir-Ez-Zor, on nous a avertis que des motocyclistes avaient tendance à suivre les véhicules militaires kurdes et à les mitrailler! Et nous n'avions plus de voiture blindée, donc chaque fois que nous entrions dans une ville, notre voiture devait passer très vite pour éviter toute attaque. Nous avons deux gardes kurdes, des femmes, qui se mettaient sur les côtés de la voiture, pour nous protéger si jamais il y avait des tirs. Et je ne parle même pas des attaques kamikazes qui survenaient souvent à quelques rues des hôtels où nous restions parfois.

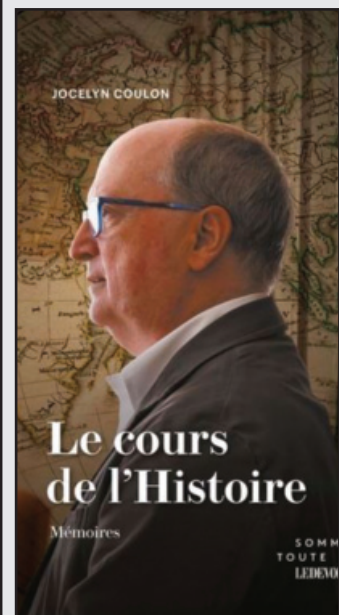
Ça a été un tournage laborieux, mais il a payé. À mon retour au Québec, j'ai réussi à rassembler du financement pour terminer le film. Il est sorti en 2022 et, en 2023, il a été sélectionné pour représenter le Canada dans la course à l'Oscar du meilleur film international.

O. D. : Comment entretiens-tu le futur?

Z. A. : Mon futur personnel me semble positif. Je termine un livre-photo sur les combattantes kurdes. Je produis des films et je travaille présentement sur deux longs-métrages, un de fiction et un documentaire. Mais, si ma situation est bonne, je m'inquiète pour mon peuple. Il y a deux millions de Kurdes qui doivent gérer des milliers d'extrémistes. Les Kurdes ne reçoivent que peu d'aide des pays occidentaux et sont entourés par des gouvernements hostiles. C'est certain que c'est une préoccupation pour moi. ◀

La communautarisation de la politique étrangère

Le lobby pro-ukrainien est si puissant qu'il a provoqué en moi deux colères qui m'ont certainement coûté mon poste de conseiller politique. En juillet 2016, Stéphane Dion préparait sa rencontre avec son homologue russe Sergueï Lavrov. Les fonctionnaires nous ont envoyé un plan de conversation entre les deux ministres. Les premiers mots portaient sur l'Ukraine. J'ai sauté sur ma chaise et j'ai appelé à Dion qu'il était ministre des Affaires étrangères du Canada et non de l'Ukraine. La question ukrainienne devait à mon avis passer après avoir discuté de nos relations bilatérales. Et je l'invitais à ouvrir la rencontre en français, car Lavrov le parle très bien.



Quelques semaines plus tard, en octobre, le vice-ministre ukrainien des Affaires étrangères en visite à Ottawa a déclaré au *Globe and Mail* que son pays « est mécontent de voir le gouvernement Trudeau reprendre sa collaboration avec les Russes à propos de l'Arctique ». Cette fois, c'en était trop. J'ai envoyé un courriel au chef de cabinet et à tous les conseillers politiques où je demandais de rappeler à ces gens que nous finançons leur gouvernement, formons leurs militaires et appuyons leur cause, et qu'ils devraient à tout le moins faire preuve de gratitude. On m'a répondu que cet officiel ukrainien était en ce moment reçu par le sous-ministre pour lui remémorer les bonnes manières.

L'emprise exercée par le lobby pro-ukrainien illustre une des tares qui affectent la politique étrangère canadienne : sa communautarisation. De plus en plus de groupes de représentants des communautés ethniques influencent notre diplomatie au point où il devient très difficile pour les politiciens et, dès lors, pour les fonctionnaires de formuler une politique étrangère fondée sur les intérêts nationaux du Canada. La guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine en 2022 n'infirmait pas ma prise de position en faveur d'une formulation de la politique étrangère en toute indépendance d'esprit. ◀

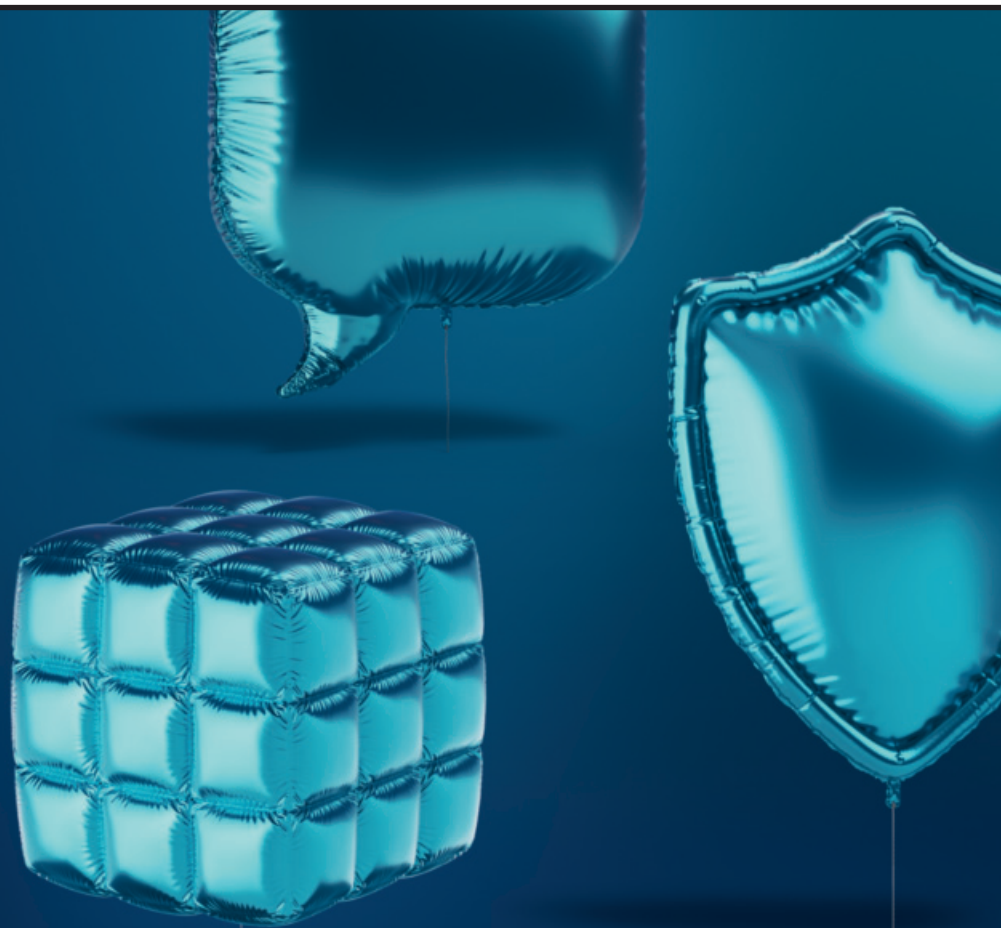
JOCYLYN COULON [...]

Le cours de l'histoire. Mémoires. Jocelyn Coulon. Somme toute et Le Devoir, 2024

BLOC Québécois
Louise Chabot
Députée de Thérèse-De Blainville
450-965-1188
louise.chabot@parl.gc.ca
8, rue Saint-Charles
Sainte-Thérèse QC J7E 3J9

Une voix forte à Ottawa pour les gens d'ici !

➤ **La FSE-CSQ
souhaite
un **BELÉTÉ**
tout en
légèreté
aux profs!**



**Nos profs,
NOTRE DEVOIR.**



FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ



Centrale des syndicats
du Québec

**TOUJOURS
LÀ POUR
VOUS**



DÉCOUVREZ-NOUS



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Voyage en République démocratique du Congo

Le budget de l'éducation miné par la guerre

100 élèves par classe, des profs non payés

Luc Allaire

18 millions de mort de puis 1996

Arriver à Kinshasa est une expérience en soi. Se rendre à l'hôtel à partir de l'aéroport relève de l'aventure. Il y a des embouteillages partout dans cette ville tentaculaire, qui compte 17 millions d'habitants et s'étend sur près de 10 000 km², ce qui en fait la première ville francophone du monde.

Je suis arrivé le 26 mai 2024 à Kinshasa quelques jours après la tentative de coup d'État raté, et je suis reparti le 8 juin.

Le premier objectif de cette mission, que je faisais à titre de responsable des relations internationales de la CSQ, était d'évaluer un projet de coopération que nous menons en partenariat avec trois syndicats congolais affiliés à l'Internationale de l'Éducation, la FENECO-UNTC, la CSC-Enseignement et le SYECO. Ce projet financé conjointement par la CSQ et le Syndicat de l'éducation suédois (STU) consiste à développer des cercles d'étude dans les établissements d'enseignement. Ces cercles d'étude permettent aux enseignantes et enseignants d'une école de se rencontrer sur une base régulière, de discuter des problèmes qu'ils rencontrent et de chercher des solutions.

Le deuxième objectif concerne la campagne menée en faveur de l'éducation publique, à la suite d'une recherche qui a été menée l'an dernier sur la privatisation de l'éducation.

Le lendemain de mon arrivée, nous avons rencontré le secrétaire général du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, M. Mathieu Mukenge. Lors de la discussion, il a admis que le réseau de l'éducation était sous-financé en RDC. « Nous peinons à atteindre l'objectif de 20 % du budget national consacré à l'éducation (objectif fixé par les Nations Unies), principalement à cause du budget consacré à la guerre à l'est de la RDC », a-t-il dit.

Cette guerre a débuté en 1996, peu de temps après le génocide des Tutsis au Rwanda. On évalue le nombre de victimes dans l'est du Congo à plus de 18 millions de morts depuis 1996. Depuis octobre 2023, plus de 2,5 millions de personnes ont été déplacées, tandis que la poursuite du conflit menace de déstabiliser davantage la région.

De plus, les viols en masse ont contribué à répandre le virus du VIH, ce qui devrait entraîner des conséquences catastrophiques pour l'avenir sanitaire du pays. Le Programme national de lutte contre le SIDA en RDC estime que le taux d'infection a atteint 20 % dans les provinces de l'Est, et que le virus pourrait menacer plus de la moitié de la population dans la décennie à venir.

LES RICHESSES NATURELLES EN CAUSE

La cause de cette guerre est l'accaparement des richesses naturelles dans



Le directeur de l'école m'a amené voir la classe de 1^{re} année qui comptait 120 élèves, dont la majorité était assis par terre, faute de bancs.

Photo : Luc Allaire

l'est du Congo. Environ 60 % des réserves mondiales de coltan se trouvent en RDC, et la plupart des gisements proviennent de l'est du pays, dans les provinces du Kivu.

Donc, si vous lisez cet article depuis votre téléphone ou votre ordinateur portable, sachez que cela est possible grâce aux matériaux qui viennent de la RDC.

Cette guerre est menée par un groupe de rebelles surnommé le M23. Le gouvernement de la RDC a accusé à plusieurs reprises les pays voisins, en particulier le Rwanda, de soutenir directement ou indirectement les rebelles du M23. Il en veut pour preuve que le Rwanda est actuellement le principal exportateur de coltan au monde, devant la RDC, alors qu'il n'y a pas de mines de coltan au Rwanda.

Mais revenons au réseau de l'éducation congolais. La semaine dernière, je

me suis rendu à Lubumbashi, la deuxième ville en importance de la RDC, où j'ai pu assister à quatre cercles d'étude dans trois écoles primaires et une école secondaire.

DES CLASSES PLÉTHORIQUES DE PLUS DE 100 ÉLÈVES

C'est ainsi que j'ai pu visiter l'école primaire de Kisima (EP1). Le directeur de l'école m'a amené voir la classe de 1^{re} année qui comptait 120 élèves, dont la majorité était assis par terre, faute de bancs.

L'enseignante me dit qu'elle doit composer avec une classe pléthorique depuis que le gouvernement a instauré la gratuité de l'éducation en 2019 dans les écoles primaires. Cependant, dit-elle, il n'y a pas eu construction de nouvelles écoles ni de nouvelles classes. L'école accueille maintenant un groupe le matin, de 7 h 00 à midi et un autre

groupe, l'après-midi de 13 h 00 à 18 h 00, pour maximiser l'utilisation des locaux de l'école.

Tout juste à côté de cette école publique se dresse une école privée catholique qui, elle, accueille environ 35 élèves par classe.

Le manque d'écoles publiques est criant en RDC. Dans la commune de Lubumbashi 1, il y a 864 écoles privées et 39 écoles publiques. Dans la commune de Lubumbashi 5, il y a 300 écoles privées et neuf écoles publiques.

Les parents n'ont donc pas d'autre choix que d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées, dont la qualité varie beaucoup d'une école à l'autre. Certaines écoles privées accueillent l'élite et coûtent très cher, mais la majorité des écoles privées sont qualifiées d'écoles de fortune. Les enseignants qui y sont embauchés ne sont généralement pas qualifiés.

VIOLENCE, SALAIRE ET MUTUELLE

Lors du cercle d'étude qui a débuté à l'école de Kisima, le thème était la violence dans le milieu scolaire. « Les élèves qui doivent s'entasser à cinq sur un banc se chamaillent, affirme une enseignante. Nous sommes violentés par l'afflux d'élèves que nous devons encadrer. Comment puis-je enseigner convenablement à plus de 100 élèves qui n'ont pas mangé? »

Une autre enseignante ajoute : « Nous travaillons durement sans être payés, c'est une violence de l'État. » En effet, cela peut prendre jusqu'à trois ou cinq ans avant qu'un enseignant soit inscrit sur la liste de paie du ministère et reçoive son salaire à la banque. Les enseignantes et enseignants de cette école réclament que le gouvernement leur donne les moyens nécessaires, s'il veut que la gratuité scolaire continue.

Dans l'école suivante que j'ai visitée, l'école primaire de Katuba, le thème du cercle d'étude concernait la gestion de la caisse mutuelle que le personnel enseignant a créée. Chaque mois, les enseignants cotisent 10 000 francs congolais (environ cinq dollars canadiens). Cette caisse permet de subvenir aux besoins des enseignants malades ou de payer les funérailles d'un enseignant décédé. Ce qui est malheureusement assez fréquent, car les enseignants ne reçoivent pas de rentes s'ils prennent leur retraite. Certains enseignants continuent donc à travailler alors qu'ils n'ont plus la force physique, et certains meurent en cours d'année.

En conclusion, les syndicats de l'éducation démontrent beaucoup de courage pour tenter de trouver des solutions aux problèmes vécus par leurs membres. Comble de malheur, ils font face actuellement à la Banque mondiale qui exige que le gouvernement congolais ne hausse pas les salaires du personnel enseignant, s'il veut continuer à recevoir son financement. ◀





BONNE FÊTE QUÉBEC!

==== ♣ 24 JUIN ♣ =====

SAINT-JEAN-BAPTISTE
CANADA




Bonne Fête nationale

Mario Beaulieu
Député de La Pointe-de-l'Île
Porte-parole en matière de langues officielles



PRENDRE LES — DEVANTS

prendrelesdevants.com

Le balado animé par le président Éric Gingras



Le mouvement des femmes

Les femmes se sont vues ravir 72 podiums

Sexe, genre et Jeux olympiques

Marie-Claude Girard

C'est au cours des années 1920 que les femmes ont pu intégrer le système sportif olympique par une voie distincte de celles des hommes pour respecter les différences biologiques liées au sexe, notamment la taille, la longueur des membres et le taux de testostérone, qui influent sur le développement de la masse musculaire et la force, et qui, de manière générale, tendent à avantager les hommes.

Ces différences anatomiques ont commandé l'établissement de règles différentes entre les sports masculins et féminins. Ainsi, dans les sports féminins, les barres au 100 mètres haies sont 15 centimètres en dessous de celles des hommes, le ballon est de plus petite taille en basketball et handball tandis que le projectile utilisé au lancer du poids, du javalot, du disque ou du marteau, est plus léger. Il en va de même pour certaines disciplines telle la gymnastique artistique où les figures demandées et les agrès utilisés sont, en général, différents.

Cette initiative, basée sur les caractéristiques biologiques des femmes, a permis à plusieurs d'entre elles de vivre leur plein potentiel, en tout respect de leur droit à l'égalité en société.

SEXE VERSUS GENRE

La participation des athlètes aux compétitions sportives féminines soulève cependant de nombreuses questions. Dans les années 60, on soupçonna les sportives de l'Est, qui raflaient une bonne partie des médailles, d'inclure des hommes dans leurs rangs. On créa alors le « test de

féminité » qui consistait en un contrôle gynécologique humiliant, lequel fut éventuellement remplacé par un test de souffle et un prélèvement de salive (le test du corpuscule de Barr), afin de repérer le second chromosome X de la femme pour s'assurer que la sportive était bien XX et non XY.

Puis, le Comité international olympique (CIO), faisant fi de la réalité biologique des femmes, remplaça ce test en 2016 par l'établissement d'un taux de testostérone maximal pour les athlètes voulant participer aux compétitions sportives féminines afin d'y inclure les femmes trans (soit des hommes s'identifiant au sexe féminin).

Cette façon de faire a soulevé un tollé à la suite de la participation d'athlètes dits « intersexués » atteints du syndrome de cryptorchidie (testicules non descendus) s'identifiant comme femme.

S'ensuivirent des pressions de plus en plus insistantes pour plus d'inclusion. Le CIO renouça alors, en 2021, à établir des directives uniformes pour la participation aux compétitions sportives féminines, préférant confier aux fédérations sportives internationales la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des critères d'admission qui respectent l'identité de genre des athlètes. Le principal souci étant d'éviter de nuire à la santé et au bien-être des athlètes.

Le CIO demande donc aux fédérations : (1) de mettre fin aux examens considérés invasifs pour déterminer le sexe d'un athlète; (2) de présumer que les athlètes trans n'ont pas d'avantage compétitif injuste ou disproportionné lorsqu'ils participent, par exemple, à une catégorie féminine et; (3) d'établir

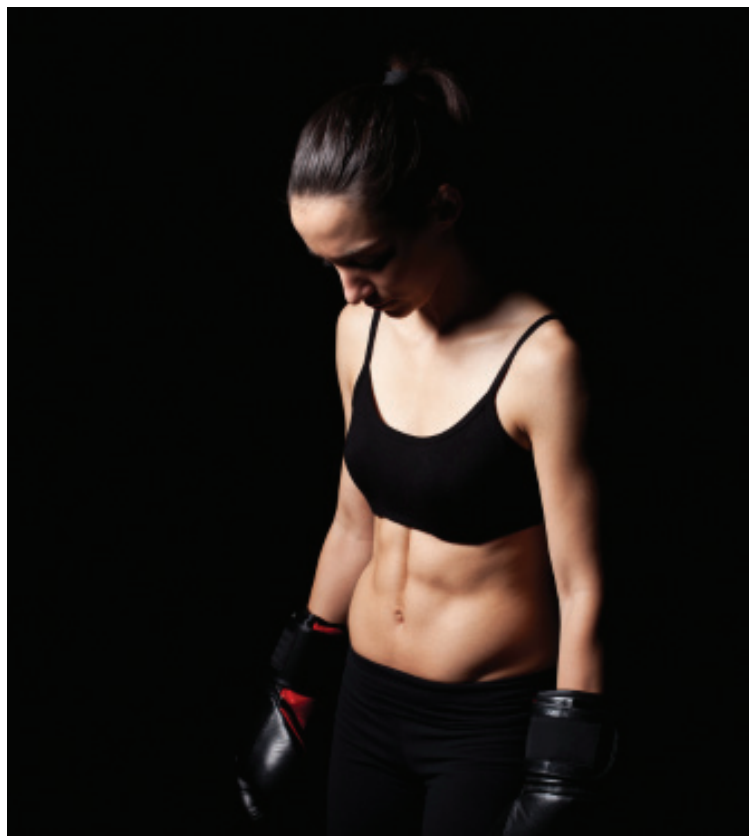


Photo : CANVA

À ce jour, selon le recensement international SHE WON, les hommes s'identifiant au genre féminin ont ravi le podium à des femmes à au moins 72 reprises au Canada.

des restrictions seulement si elles sont appuyées par des données probantes qui comparent ce groupe, avec, dans ce cas-ci, les femmes (basées sur leur sexe).

IMPACT SUR LES FEMMES

Soulignons que seuls les hommes s'identifiant au genre féminin demandent de participer à des catégories sportives correspondant à leur genre. À ce jour, selon le recensement international SHE WON, ces hommes ont ravi le podium à des femmes à au moins 72 reprises au Canada dans des domaines aussi variés que l'haltérophilie, le vélo de montagne, l'athlétisme, la natation, le crosscountry, le tir à l'arc, le cyclisme et la boxe.

LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Quelques fédérations sportives internationales, telles celles d'athlétisme et de natation, ont alors décidé d'exclure les athlètes transgenres des compétitions féminines. Leur défi consiste donc à identifier ces athlètes dans un contexte où l'auto-identification est de mise et que les tests biométriques sont souvent jugés intrusifs.

D'autres tentent encore d'identifier les meilleurs critères de participation aux compétitions féminines, basés sur des données probantes liées au sexe et au genre, comme le recommande le CIO. Or, il s'agit d'un défi car, d'une part, il y a très peu de données probantes liées aux personnes transgenres, compte tenu de leur faible nombre, et d'autre part, plusieurs juridictions amalgament la réalité biologique et l'identité de genre des individus dans leurs données statistiques liées au sexe.

Quoi qu'il en soit, il est important de distinguer la problématique liée à la participation d'athlètes dits « intersexués » de celle liée à la participation des personnes transgenres.

Dans les deux cas, il est impératif que les fédérations sportives établissent des règles qui respectent le droit des femmes à l'égalité, notamment dans un domaine basé sur les performances physiques d'une personne et non sur son ressenti.

Espérons que malgré les défis que doivent relever ces fédérations, les Jeux olympiques de 2024 continuent d'être une source de motivation inspirante pour toutes les jeunes filles et femmes du monde. ◀

Les villages de Dieu

Le corps avait été décapité. Il gisait dans le corridor, entre chez Edner et chez Joe. Personne ne manquait pourtant à l'appel. Ses poignets étaient ligotés par-derrière, le sang avait rendu brune sa chemise rouge. Il avait dégouliné jusqu'à la ceinture de son jean bleu clair, et de larges taches rouges parsemaient ses bottes, des chaussures de marche aux semelles dentelées jaune clair. Il était propre. La tête qui manquait devait être jeune. Bien portante. Les épaules étaient larges et le corps musclé. Un filet de sang sortait de ce qui restait de cou, un corps chagrin qui pleurait sa tête.

Joe et Edner avaient cloîtré leurs petits qui, eux, n'entendaient pas rester à l'intérieur. C'est l'aîné de Joe, neuf ans, qui avait découvert le corps alors qu'il était allé pisser devant la maison, sa brosse à dents dans la bouche. Ils geignaient, pleuraient en demandant de sortir pour voir. Le plus remuant avait reçu une raclée destinée à le faire rester tranquille et à dissuader les autres. Ils essayaient de regarder par les petits trous de la tôle rouillée qui servait de mur à la maison de Joe. Sur le perron d'Edner, sa femme qui accouchait à peu près tous les neuf mois arborait un ventre bien rebondi, portait un bébé dans ses bras et avait un petit qui lui tenait la jupe pour rester debout.



J'avais sorti mon téléphone et commencé à photographier le cadavre et tous les gens qui l'entouraient. C'est ce qui faisait la différence entre mes photos sur Facebook et celle des autres, je ne montrais pas que le cadavre, je permettais de voir la misère des gens, leur sidération, leur résignation.

La femme d'Edner avait craché. Un crachat épais, blanchâtre, contenant sa colère, son impuissance. Elle avait brutalement repoussé le petit qui s'accrochait à sa robe, qui n'était en fait qu'un morceau de tissu noué au-dessus des seins. Le bébé d'un peu plus d'un an était tombé sur ses fesses nues et hurlait, sa mère s'était mise à hurler aussi, la bouche remplie de salive, ce qui devait être un effet de la grossesse. Je n'avais pas tout de suite compris que c'était contre moi qu'elle en avait jusqu'à ce que je réalise que j'avais volé la vedette au décapité.

— Arrête de nous prendre en photo, petite, tu veux aller montrer notre misère, tu veux aller faire de l'argent avec nos images? ◀

EMMELIE PROPHÈTE [...]

Les villages de Dieu.
Emmelie Prophète
Mémoire d'encrier, 2020

Marie-Claude Girard

NOUVELLE PARUTION

MENACES CONTEMPORAINES

à l'égalité des sexes au Québec

PAR MARIE-CLAUDE GIRARD

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Le point d'orgue

Tant d'hivers, de François Marcotte (Sémaphore, 2024)

Libérer sa parole malgré les hivers de force

Olivier Dumas

Avec « *Tant d'hivers* » (Éditions Sémaphore, 2024), François Marcotte nous propose autant une leçon de courage que la révélation d'une véritable voix créatrice.

En exergue de *Tant d'hivers* (« premier livre québécois écrit à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale », selon la maison d'édition) se trouve une phrase de la révolutionnaire allemande d'origine polonaise Rosa Luxembourg : « ceux qui ne bougent pas ne sentent pas leurs chaînes ».

Le sixième opus de la collection Mobile (avec son traitement soigné, « aussi beau dans la présentation visuelle que dans le contenu », comme l'explique la directrice littéraire de Sémaphore, Tania Viens) s'inscrit autant dans l'autofiction, le roman-témoignage, le manifeste « avec un traitement poétique très fort, mais jamais misérabiliste malgré la dureté du propos ». Le nom de la maladie neurologique dégénérative n'est jamais mentionné (il s'agirait de la sclérose en plaques).

Avant ce premier livre d'une grande maîtrise, François Marcotte avait lancé un cri du cœur en 2016 pour financer trois douches par semaine au CHLSD où il vit. Grâce à sa campagne, il avait amassé plus de 30 000 \$.

Finaliste au Prix du récit de Radio-Canada pour *Un jour jusqu'à la fin de mes jours* en 2019, l'auteur exerce sa plume également sur son blogue Une cédille sous la neige.

CHUTE TRAGIQUE DANS « UNE GADOUÉ SALOPÉE DE CALCIUM »

Le récit s'amorce avant la « chute » le matin du samedi 11 novembre 2000, dans le quartier Villeray à Montréal où demeure l'étudiant qui s'appête à prendre le métro pour se rendre à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

« Nous sommes des réfugiés climatiques dans la tête et nous méprisons notre territoire et notre climat », constate l'amoureux des températures polaires depuis l'âge de 12 ans. Avec un sens acéré de la description, celui-ci s'amuse de nos complexes collectifs par rapport à notre spécificité nordique, nous transformant en « nation complexée, jalouse d'un Sud mythique de carte postale, envieuse de plages et de sable blanc ».

À la fin de la journée, entre le pavillon de la faculté et la station de métro, « je tombai dans un mélange de neige et d'eau, une gadoue salopée de calcium ».

En amorce de l'introduction, l'écrivain cite le poète québécois Gilles Vigneault, en précisant que l'hiver représente pour lui plus qu'une simple saison. Il est né et vit avec lui depuis le jour d'été de la décuverte « dans ma tête des taches blanches semblables à des flocons de neige » (signes précurseurs de la maladie).

Les deux « temps » du livre, *Les hivers de front* (plus contemplatif) et *Les hivers de force* (allusions au roman de Réjean Ducharme) sont entrecoupés d'un intermède.

Lors des souvenirs d'enfance (notamment à la maison blanche des aïeux maternels), la saison froide « chatouillait mes joues, mon cerveau, nourrissait mon imagination ».

Après qu'il ait occupé sa tête pendant « cinq années de dormance » avant de tomber en pleine rue, l'hiver allait paralyser tout son corps.

L'histoire se déplace de Kamouraska (« j'aimais les soirs polaires à 20 degrés sous zéro »), en passant par un séjour à Prague en République tchèque (citation de l'écrivain Milan Kundera) et un autre à Bratislava en Slovaquie (idylle avec Veronika), sans oublier une visite des grands-parents paternels dans le quar-



Photo : Renaud Philippe

Si le corps du protagoniste se retrouve emmuré « dans une camisole de force », la voix reste forte, elle « ordonne et dicte ».

tier Limoilou à Québec.

Après les études universitaires interrompues, le narrateur (*Le bel hiver* du peintre Jean-Paul Lemieux symbolise « la toile maîtresse de ma nostalgie ») retourne vivre chez sa mère (ses parents ont divorcé quand il était jeune, son père qui a enseigné la littérature a toujours été présent). Il réitère plus d'une fois sa reconnaissance pour son dévouement et sa patience face à un système déshumanisant.

Preuve de la bêtise humaine bureaucratique : à un préposé aux bénéficiaires (Jacques) de 30 ans de métier, « ayant œuvré auprès d'un garçon atteint de paralysie cérébrale et d'un vétéran de la guerre de Corée », la responsable du dossier lui a recommandé « une meilleure planification de la lessive ».

François se retrouve placé au Centre (« aux murs d'un beige légèrement rose saumoné »), où il vivra « le reste de sa vie ». L'institution avait « dû respecter une charte des couleurs élaborée par des fonctionnaires de la Santé durant les années 1990 ».

Si le corps du protagoniste se retrouve emmuré « dans une camisole de force », la voix reste forte, elle « ordonne et dicte ». L'auteur compare

son existence à celle de l'inconnu dans la nouvelle *Le Joueur d'ébècs*, de Stefan Zweig.

Une réalisation comme *Tant d'hivers* nous laisse espérer d'autres bourrasques revendicatrices et poétiques de François Marcotte.

EN SOUVENIR DE LOUISE H. FORSYTH

Le 16 mai dernier est décédée une femme qui a œuvré au rayonnement du théâtre québécois au féminin, Louise H. Forsyth (1935-2024). J'ai eu le plaisir de la croiser, notamment lors d'une soirée en l'honneur de la femme de théâtre Pol Pelletier.

Elle fut professeure émérite de l'Université de la Saskatchewan et a publié nombre de textes éclairants sur des écrivaines notamment sur Nicole Brossard (dont une anthologie de ses poèmes en anglais) et Jovette Marchessault (« Jovette Marchessault dramaturge : vers une théâtralité au féminin » dans un ouvrage collectif sur cette créatrice trop méconnue), sans oublier « *La Nef des sorcières* (1976) : l'écriture d'un théâtre expérimental au féminin » (dans la défunte revue *L'Annuaire théâtral*).

Ses réalisations comprennent *Anthology of Quebec Women's Plays in English Translation*, trois volumes de traductions intégrales par elle et d'autres de 28 pièces, en plus d'introductions, de biographies et bibliographies.

Parmi ses traductions, soulignons un joyau du répertoire jeune public : *Iris tient salon*, de Dominick Parenteau-Lebeuf.

Louise H. Forsyth désirait écrire une biographie sur la défunte autrice Françoise Loranger, qui a signé entre autres le courageux roman *Mathieu* et des pièces de théâtre (*Médium saignant* et *Double Jeu* dont elle avait traduit la partition). Dans *L'Annuaire théâtral*, elle nous incitait à reconsidérer l'une de ses œuvres théâtrales oubliées de nos jours, qui a posé un jalon important à une dramaturgie québécoise féministe : *Encore cinq minutes*.

ZOË ROSE

Au fil des ans, j'ai traité de diverses parutions de France Théoret, écrivaine lauréate du prix Athanase-David (2012). Il a été question de *La Forêt des signes*, essai sur sa pratique littéraire, du roman *Patriarcat* (l'un de ses plus radicaux), et *Aux artistes la grande colère*, son plaidoyer à l'égard du manifeste du Refus global, « ni périmé ni inoffensif ».

Paru ce printemps chez VLB Éditeur, le roman *Zoë Rose* constitue une autre pièce marquante de son corpus nombreux et varié depuis un demi-siècle. Zoë se retrouvait précédemment dans la *novela* « Zoé, une vie intellectuelle » du recueil *Va et nous venge*.

L'une des réussites de cet ouvrage demeure le traitement des enjeux autour du corps. L'angle abordé ici constitue une transgression face au manichéisme et aux diktats imposés par la société. Il apporte une dimension salutaire à la littérature québécoise et au féminisme littéraire en particulier. France Théoret explore, avec l'acuité que nous lui connaissons, la pertinence et les propos vigoureusement actuels du Refus global. ◀

Bonne Fête nationale du Québec!

BLOC Québécois	Lanaudière, c'est nous!	LUC THÉRIAULT Député de Montcalm 1 800 263-5726	NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ Députée de Terrebonne 450 964-9417	GABRIEL STE-MARIE Député de Joliette 450 752-1940	MONIQUE PAUZÉ Députée de Repentigny 450 581-3896	YVES PERRON Député de Berthier-Maskinongé 819 228-1210
-----------------------	--------------------------------	--	--	--	---	---

Le troisième œil

Se fondre, un film de Simon Lavoie

Avant que le Québec ne fonde

Simon Rainville

Je navigue trop souvent sur les sites de vente de toutes sortes. De plus en plus de Québécois aux noms on ne peut plus canadiens-français décrivent l'article qu'ils souhaitent vendre directement en anglais. Parfois, sans même l'accompagner d'une version francophone. D'autres fois, avec une mention « je parle aussi français » à la fin de l'annonce. Très souvent, avec une traduction bilingue. « J'écris directement en bilingue », fait dire Pierre Falardeau à Elvis Graton dans le deuxième volet de la trilogie.

Quarante-sept ans après la loi 101, nous voilà de retour au Québec où l'on affichait dans la « vraie langue », celle du maître, et qu'on traduisait en langue indigène pour ceux incapables de comprendre la « langue universelle ». Cette régression s'accompagne inévitablement de l'arrogance de plusieurs anglophones et allophones qui se permettent d'écrire des annonces et de vous contacter directement en anglais. Pourquoi nous respecteraient-ils si nous nous agenouillons?

Nous sommes en train de nous dissoudre, tentation intermittente depuis 264 ans. Et tout cela se fait doucement, dans le confort virtuel. Heureusement, plusieurs sonnent l'alarme et des artistes osent dénoncer ce triste état de notre propre inaction.

UN QUÉBEC EMPRISONNÉ

Se fondre, c'est le titre du plus récent film de Simon Lavoie. Des prisonniers politiques québécois meurent à tour de rôle. On ne sait pas pourquoi. On ne

voit que le dur système, la froide logique du système carcéral que l'on comprend être le système politique canadien. « L'univers carcéral, me confie le réalisateur, peut aussi se voir comme la métaphore, d'une certaine façon, d'une espèce d'enfermement du Québec. »

Le film ne se situe pas à une époque précise, même si la prison et la façon de tourner rappellent souvent *Les ordres*, de Michel Brault et si l'on est tenté de voir des références à la crise d'Octobre et au désenfermement des prisonniers politiques qui ne savaient rien des chefs d'accusation portés contre eux ni de ce qui avait cours à l'extérieur des murs. Néanmoins, des appareils électroniques actuels nous rappellent que le Québec emprisonné est encore emprisonné. « Il y a quelque chose d'intemporel dans ce récit-là », affirme Lavoie pour qui le film se veut aussi une uchronie.

UNE FORME AU SERVICE DU FOND

La forme du film, à la fois film d'auteur, pamphlet politique et de science-fiction, sort des sentiers battus. Un choix réfléchi et revendiqué par l'auteur qui m'explique qu'on ne peut pas, au Québec, avoir les mêmes ambitions stylistiques que dans le cinéma hollywoodien ou dans un film d'auteur à gros budget.

Poursuivant dans la veine de ses films *Laurentie* et *Ceux qui font les révolutions à moitié ne font que creuser leurs propres tombeaux*, coréalisés avec Mathieu Denis, Lavoie sonde notre être collectif. S'intéresser à notre aventure collective, c'est un moteur puissant pour lui : « Le fait que l'on est une petite nation toujours menacée fait que l'on est dans une



Simon Lavoie

Photo : Mathieu Brouillard

Il faut assumer qu'au Québec le nationalisme a été très positif. Ça n'a jamais été ce que ça a été en Europe. Depuis 30 ans, c'est comme si cette idée de nationalisme même est diabolisée.

autre forme de proportion. Les artistes d'ici peuvent tutoyer cette nation. »

Il paraphrase ensuite Gilles Groulx qui affirmait que, si un artiste veut tenir un propos révolutionnaire dans un film, la forme doit aussi l'être. « Sinon, conclut le réalisateur, il y a quelque chose d'un petit peu caduc » dans la démarche. « Il fallait assumer une forme qui ose la transgression. » Malgré une forme non conventionnelle, l'intrigue se comprend facilement.

L'URGENCE D'AGIR

Le film, qui peut sembler sombre, n'est pas sans lumière, sans optimisme. Dès le début, le narrateur explique que les peuples n'ont pas d'essence et que c'est là que réside leur liberté. « Leur futur est imprévisible », résume la voix off.

Selon Lavoie, il y a néanmoins péril en la demeure : « il y a une urgence

d'agir parce que cette vision que propose le film n'est pas si loin de ça d'une réalité éventuelle qui risque d'être la nôtre, à savoir une marginalisation du français. »

Au-delà du système canadien qui est notre « oppression nécessaire », pour reprendre les termes de Maurice Séguin, dont des extraits de son œuvre sont lus durant le film, il y a une volonté de dénoncer l'invasion de l'anglais. L'anglais n'est jamais entendu dans *Se fondre*. Le procédé choisi par le cinéaste est d'écrire en français les mots des bourreaux avec la mention « prononcés en anglais » au bas de phrases laconiques.

Ce « procédé vieillot » du cinéma muet « crée d'autres genres de ressentis qui marquent une pause obligatoire dans le film », me confie Lavoie. « Le paradoxe, poursuit-il, c'était de montrer l'omniprésence de l'anglais) sans faire entendre encore plus d'anglais et contribuer malgré moi à en rajouter parce que de plus en plus de cinéastes québécois tournent en anglais. »

UN ART POLITIQUE

C'est que le réalisateur assume pleinement une posture politique et ne se gêne pas pour se désoler de cet amour immodéré de l'anglais chez trop d'artistes. En entrevue, il développe longuement sur le fait qu'il y a peu de cinéastes qui font des films politiques, tâche pourtant essentielle. « Il faut que quelques-uns appellent un chat un chat et qu'ils parlent de notre réalité, argumente-t-il [...] Le statu quo, c'est déjà le fédéralisme [...] Détourner le regard ou parler d'autres choses, c'est déjà politique. Je pense qu'il faut résister. »

Et Lavoie n'a pas peur de se dire nationaliste : « La nation est quelque chose d'éminemment positif. [...] Il faut assumer qu'au Québec le nationalisme a été très positif. Ça n'a jamais été ce que ça a été en Europe. Depuis 30 ans, c'est comme si cette idée de nationalisme même est diabolisée. Il y a

toute une génération qui a intériorisé que c'était toxique l'idée de penser que l'on pouvait revendiquer notre indépendance nationale. [...] Il faut comme déprogrammer le Québec. [...] Il va falloir éventuellement transgresser [...] pour pouvoir inverser ce qui semble être le cours irrémédiable de notre destin collectif. »

Transgresser. Ce mot revient souvent dans la bouche de celui qui cite à plusieurs reprises Groulx et Falardeau. Tout comme les mots « assumer », « dépasser », « revendiquer ». Ça fait du bien. Avec une connaissance certaine de l'histoire du cinéma et du Québec, il cherche à se situer dans cette tradition, à s'insérer dans quelque chose qui le précède. De ces cinéastes, il conserve cette volonté de délier nos chaînes.

LIBÉRER LA PAROLE

Selon Lavoie, les artistes indépendantistes « sont beaucoup plus nombreux qu'on pense ». Il faut, croit-il, simplement que certains osent le dire, osent remettre l'idée au centre de leurs travaux. Il fait une analogie avec le joueur des Alouettes de Montréal Marc-Antoine Dequoy, qui a affirmé à la fin de la coupe Grey : « Gardez-le votre anglais! » « Ça crée un choc parce que la parole se libère, croit-il. »

C'est le rôle que Lavoie se donne, « bien humblement » : « On a de la difficulté à juste dire des vérités qui sont comme évidentes. C'est comme si la parole demande à être libérée, des tabous demandent à être fracassés. Il y a beaucoup de gens qui pensent ces choses-là ou qui le ressentent confusément sans pouvoir le verbaliser. [...] Il y a une sagesse populaire qui va faire en sorte que les gens, à l'intérieur d'eux-mêmes, vont comprendre que c'est vrai. » Effectivement, le nationalisme est quelque chose de très intime, ce que des œuvres d'art permettent d'encourager. Espérons que « *Se fondre* » trouvera son public et stimulera l'émulation. ◀

NOUVELLE PARUTION

L'INDÉPENDANCE

pour mettre fin à l'anormalité du Québec

PAR SIMON RAINVILLE

Éditions du Renouveau québécois
20 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

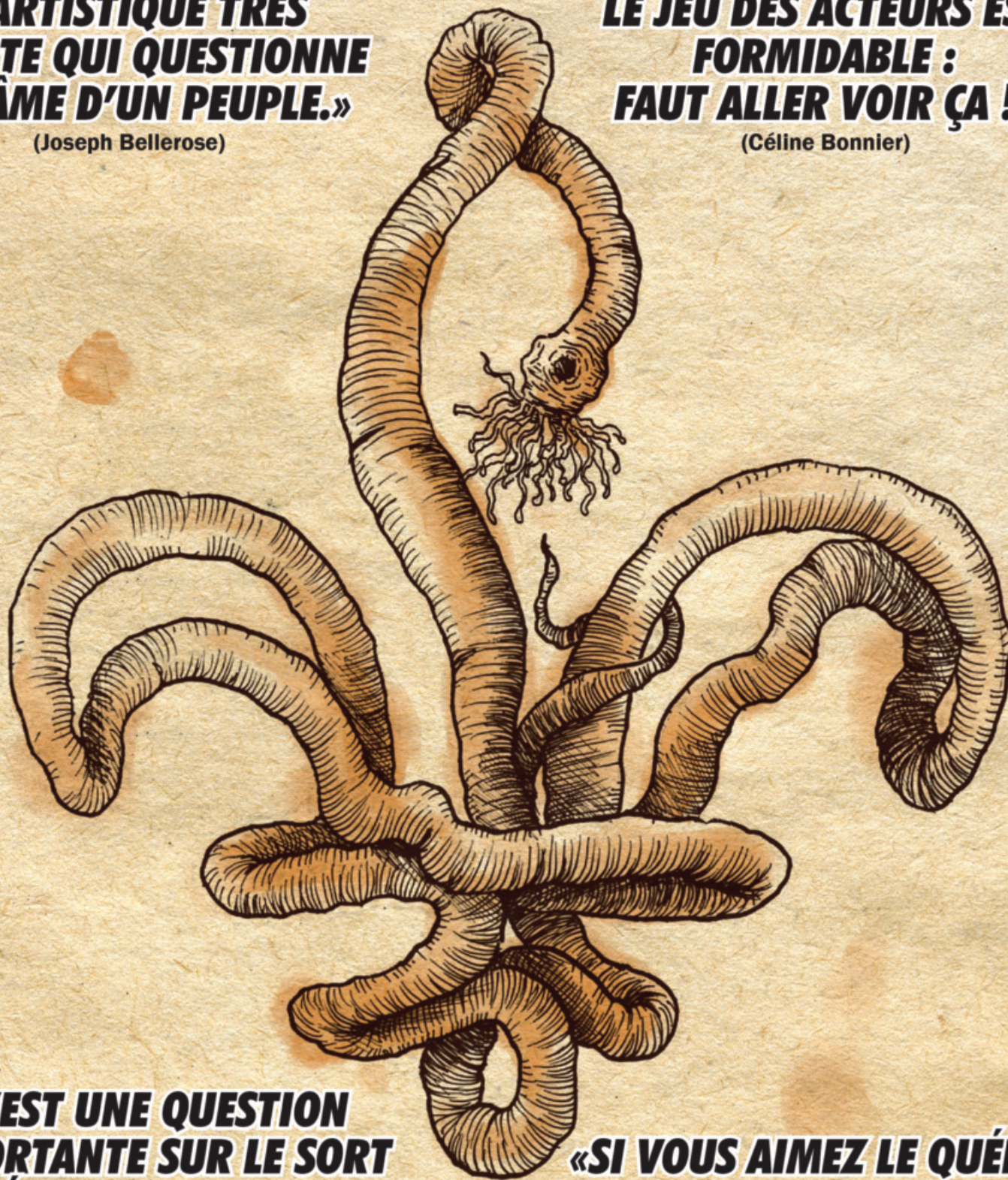
K-Films Amérique
présente

**«UNE PROPOSITION
ARTISTIQUE TRÈS
FORTE QUI QUESTIONNE
L'ÂME D'UN PEUPLE.»**

(Joseph Bellerose)

**«DES GRANDS TEXTES ET
LE JEU DES ACTEURS EST
FORMIDABLE :
FAUT ALLER VOIR ÇA !»**

(Céline Bonnier)



**«C'EST UNE QUESTION
IMPORTANTE SUR LE SORT
DU QUÉBEC DANS LE FUTUR.»**

(David La Haye)

**«SI VOUS AIMEZ LE QUÉBEC,
VENEZ VOIR CE FILM.»**

(Marie-Ange Barbancourt)

Jean-François Casabonne

SE FONDRE

un film de Simon Lavoie

LE 28 JUIN AU CINÉMA



UN SYNDICAT POUR TOUT LE MONDE

 **UNIFOR**
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org



Le syndicat des technologues
d'Hydro-Québec
et
Le syndicat des employé-e-s
de métiers d'Hydro-Québec

**Fiers
d'appuyer
L'AUT' JOURNAL,
un média
indépendant de
qualité!**



L'aparté avec ÉLORAH

www.simonbanville.com

